



Faux en histoire

Quand ils entreprirent dès 1950 la réconciliation franco-allemande, Robert Schuman et son ami Konrad Adenauer se heurtèrent sur leur route à un résistant de première grandeur : Charles de Gaulle.

Revenu au pouvoir en 1958, le Général cessa le feu contre l'Europe unie, tout en donnant largement le temps au temps avant de s'engager à son tour, en janvier 1963, sur la même route et de signer avec le même Adenauer le traité de l'Elysée.

En janvier 2003, ceux qui se réclament le plus du même de Gaulle viennent de se pavaner à l'occasion de ce 40^e anniversaire et de fêter le traité de l'Elysée comme le début de la réconciliation entre la France et l'Allemagne.

Sont-ils des ignorants ou des faux culs ? se demanderait peut-être de Gaulle lui-même s'il était encore là.

Une seule réponse : les deux, mon Général !

J.P.

« Le MRP vous parle ! » n° 96, 1^{er} trimestre 2003

Tirage : 700

SOMMAIRE

	pages
EDITORIAL : L'Europe impuissante face aux désordres du monde par Jacques Mallet	3
AMI LECTEUR : Il est presque minuit !	28
ACTUALITES :	
• Les actualités en France et dans le monde, réduites en petites coupures (en couverture)	4
• L'Amicale du MRP lance son site Internet	
• Aux semaines Sociales de novembre 2002 : « La violence. Comment vivre ensemble » par Josette Buchou	5 et 6
DANS NOTRE HISTOIRE :	
• Il y a 20 ans, Georges Bidault il décédait, à l'âge de 83 ans, à Cambou-les-Bains	4
• Les femmes « démocrates chrétiennes » françaises et allemandes ont préparé la réconciliation franco-allemande dès 1950, par Germaine Touquet	
6	
PETIT JOURNAL DE NOTRE COLLECTE	
• Coup de froid : 6 dons seulement en deux mois ! Mais en additionnant les dons reçus depuis octobre 1998, nous dépassons 40.600 euros. Merci !	7
DISPARITIONS	6 et 7
HISTOIRE SECRETE DES DEPUTES MRP	
• Il y a 50 ans : Premier trimestre 1953 : Après Pinay, René Mayer à Matignon. De Gaulle et ses députés perdus. Soustelle sollicite le MRP. La tentative de Bidault. Robert Schuman quitte le Quai d'Orsay. Le radicalisme envahissant. Le procès des responsables d'Oradour. L'Alsace et le drame des « malgré nous ». Erreur de jugement sur l'Indochine. Premiers barrages à la CED. Faut-il être riche pour être candidat aux élections ? René Mayer finit par reconnaître l'échec financier de Pinay.	8 à 27

« Marc Sangnier, le sillon de l'Europe »

C'est un film documentaire qui sera présenté samedi 1^{er} mars, à 11 heures 30 (accueil à partir de 11 heures) au Forum des Images, situé 2 Grande Galerie, place carrée, au Forum des Halles à Paris (porte Sainte-Eustache, en face de l'église). Il est réalisé par l'Institut Marc Sangnier et les Films du Capricorne. Renseignements : Institut Marc Sangnier 38 boulevard Raspail 75007 Paris. Email : info@marc-sangnier.com ou auprès d'Anicette Sangnier, 01 45 48 97 14.

La ville de Roubaix rend hommage à André Diligent

Le 1^{er} février, à l'initiative du maire de Roubaix, M. René Vandierendonck, et de son conseil municipal, un hommage public a été rendu à André Diligent, ancien maire de la ville, ancien député et ancien sénateur du Nord, décédé le 3 février 2002.

Au Musée d'Art et d'Industrie, ont été dévoilés les bustes réalisés à son effigie par le sculpteur Charles Gadenne.

« Pierre Pflimlin ou les choix d'une vie »

C'est un livre contenant une série d'entretiens sur Pierre Pflimlin ; il est l'œuvre d'Edouard Pflimlin, l'un de ses petits-fils, et de Carole Bonmarché.

S'adresser au Cercle Pierre Pflimlin, 17 rue des Charpentiers, 67000 Strasbourg. Prix 4,55 euros l'unité + frais de port. Renseignements : François Brunagel. 00 322 284 28 86 ou par Email : fbrunagel@europarl.eu.int

L'EUROPE IMPUISSANTE , FACE AUX DESORDRES DU MONDE

C'est dans un climat d'inquiétude, voyant les nuages noirs s'accumuler au-dessus de leurs têtes, que les Français ont fait leur entrée dans l'année 2003, lourde en effet de périls : la peur de la guerre et la crainte d'une récession économique.

Et pourtant, des rayons de lumière percent les nuées et de nouvelles raisons d'espérer ont récemment surgi.

La guerre à nos portes

A l'heure où nous écrivons cet éditorial, la guerre de l'Irak est proche. L'administration américaine estime –le président Bush l'a dit dans son discours sur « l'Etat de l'Union » du 28 janvier – que Saddam Hussein a violé les exigences de la résolution 1441 des Nations Unies. Il ne désarme pas, nous dit la Maison Blanche, (nous en donnerons des preuves) ? il dissimule ses armes de destruction massive (bactériologiques, chimiques, et peut-être nucléaires, fusées à moyenne portée), bref, il s'expose à une intervention militaire qui le forcera à désarmer.

Les Etats-Unis sont-ils résolus à déclencher cette guerre, même sans un accord au Conseil de Sécurité ? J'en suis pour ma part convaincu. On le saura bientôt. A la fin de février, 150.000 hommes et une puissante armada seront sur le pied de guerre autour de l'Irak ...

Nous savons que Saddam Hussein est un dictateur impitoyable et dangereux. Mais n'y a-t-il pas d'autres moyens que la guerre pour l'empêcher de nuire ? L'attitude arrogante, brutale, voire méprisante des « faucons » de l'équipe Bush, Rumsfeld en tête (furieux que la « vieille Europe », l'Allemagne et la France, veuille lui voler sa guerre) a suscité des réactions majoritairement hostiles en Europe, dans le monde et même aux Etats-Unis, où le taux d'approbation de sa politique étrangère est tombé à 50% aujourd'hui contre 59% au mois de novembre . 63% des Américains seraient hostiles à la guerre si les Etats-Unis la conduisaient unilatéralement.

Ce qui est consternant c'est que, face à l'Irak, l'Union Européenne, d'accord sur les principes s'est divisée dans l'action : l'Allemagne refuse absolument de s'associer à la guerre tandis que l'Angleterre est résolue à y participer en toute hypothèse ; l'Espagne, l'Italie, le Portugal et le Danemark la suivront. Quant à la France, elle se situe entre les deux extrêmes. Attachée au respect du droit et des règles des Nations Unies, elle n'exclut pas la guerre comme dernier recours.

Sur le plan militaire, cette guerre sera rapidement gagnée par les Etats-Unis et leurs alliés du moment, dont ils n'ont d'ailleurs pas besoin. Mais pour quoi faire après s'être débarrassé de Saddam Hussein ? Et quelles seront les conséquences humaines, économiques et politiques ? Nul ne peut le dire aujourd'hui.

Les Etats-Unis auront besoin de l'Europe pour faire la paix. La peur est mauvaise conseillère. C'est la peur créée par les attentats terroristes des groupes palestiniens extrémistes qui explique la large victoire de Sharon aux élections israéliennes. Ils ont tué le parti de la paix en Israël. Les portes de la paix semblent fermées pour longtemps à Tel Aviv.

Et l'économie « stupid » !

Comment s'étonner que, dans cette crise internationale, la plus grave depuis plus de dix ans, l'économie batte de l'aile ? A Davos où se trouvaient réunis les leaders du monde « globalisé », le mot d'ordre était : « créer la confiance ». Ce qui revient à dire qu'elle n'existe plus, qu'elle est à recréer.

Le communisme s'est effondré. L'économie de marché l'a emporté presque partout sur l'économie étatisée. Mais le capitalisme victorieux est aujourd'hui en crise. Il n'a pas encore réparé les dégâts psychologiques causés par de grands scandales financiers (Enron, Worldcom, etc...) La Bourse s'est affaïssée, victime de l'éclatement de la bulle spéculative. L'économie américaine s'essouffle, l'économie allemande souffre d'une maladie de langueur et la nôtre ne va guère mieux. Notre pays doit faire face à une grande vague de licenciements. Inquiètes pour l'avenir, les entreprises n'investissent plus.

Robert Schuman effacé

Dans ce paysage sombre, un événement positif important vient de se produire. Après les décisions sur l'élargissement à dix nouveaux Etats membres, issus pour la plupart d'Europe Centrale, qui constituent à terme une chance pour l'Europe, la France et l'Allemagne ont, à l'occasion du cinquantième anniversaire du Traité de l'Elysée, décidé de renforcer leur entente et leur coopération. Ils ont adopté des propositions communes pour la future constitution de l'Europe, contestables certes mais aussi constructives, en particulier le projet d'un ministre européen des Affaires étrangères.

Pourquoi faut-il que ce motif de satisfaction ait été assombri par le fait que les dirigeants français ont complètement passé sous silence le rôle déterminant de Robert Schuman en 1950 pour la réconciliation franco-allemande et la construction de l'Europe ? Au lendemain de la tournée de de Gaulle en Allemagne en septembre 1962, Konrad Adenauer avait écrit une lettre manuscrite à son ami Robert Schuman pour témoigner sa reconnaissance à « l'homme qui par son initiative de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, a scellé la pierre angulaire de l'amitié qui unit désormais si étroitement nos deux peuples ». Le général, lui, qualifiait la CECA de « méli-mélo de charbon et d'acier ».

On pourrait certes se réjouir de ce que les héritiers du général de Gaulle s'inscrivent aujourd'hui dans le sillage de Robert Schuman qu'il avait alors violemment attaqué. Il y a, dit l'Evangile, ceux qui sèment et ceux qui récoltent. Mais cette injustice devra être réparée. C'est une offense à l'histoire.

Vers une autre mondialisation

Autre espoir : avec la victoire de Lula à l'élection présidentielle du Brésil, porteur des espoirs de tout un peuple, de 170 millions d'hommes et de femmes, et porte-parole des pauvres du monde entier, avec son débarquement spectaculaire du Forum de Porto Allegre à celui de Davos, voici que s'engage une nouvelle étape de la mondialisation. Celle-ci est un fait. On ne la supprimera pas. Mais, livrée aux seules lois des marchés, et en particulier des marchés financiers, elle entraîne une aggravation inacceptable des inégalités. Elle doit être régulée, maîtrisée, humanisée. Désormais la contestation, parfois violente, doit se transformer en réflexion pour la recherche de solutions alternatives et en propositions de réformes.

Beaucoup d'associations et d'organisations chrétiennes, en particulier le Comité catholique contre la faim et pour le développement et l'hebdomadaire La Vie se sont engagés, avec le soutien de la Commission épiscopale Justice et Paix, dans cette voie difficile, hérissée d'obstacles.

Telle devrait être, à nos yeux, la mission d'une Europe politique unie, forte, et fidèle à ses valeurs : contribuer au surgissement d'une autre mondialisation plus juste et plus solidaire. On ne doit plus se borner à contester ce qu'Emmanuel Mounier appelait « le désordre établi ». Il faut jeter les bases d'un nouvel ordre mondial et d'une citoyenneté planétaire. Le combat ne fait que commencer. Il durera longtemps.

Paris, le 30 janvier 2003

Jacques Mallet

Président de l'Amicale du MRP

ACTUALITES

LANCEMENT DU SITE INTERNET de l'Amicale du MRP

Le Bureau de l'Amicale du MRP, réuni le 12 novembre 2002, après avoir fait le point sur l'état des cotisations (plus de 250 membres cotisants à cette date) et approuvé le rapport financier de notre trésorier, Henry Sportès, a décidé à l'unanimité la mise en place de la première étape du projet de site Internet de l'Amicale au début de 2003. La note ci-dessous de Bruno Coiraton en explique clairement l'intérêt, la portée et les limites.

« La mise en place de la première étape du projet de site Internet de l'amicale répond à plusieurs exigences.

1) Avoir à l'issue de cette première étape un outil limité mais efficace et évolutif dans le temps. Le projet prévoit donc : la présentation du MRP, ses idées, son action ; les biographies des grandes figures du MRP comme des militants ayant eu un rôle significatif dans son action ; une bibliographie sur le MRP, sa création, ses idées, son action politique et sociale ; une évolution ultérieure du site permettant d'y développer articles de fond, débats d'idées ...

2) Rester dans un cadre financier : limité à nos possibilités financières actuelles ; contrôlable et sans risque de dérapage financier ; nous avons pour cela signé un contrat avec notre sous-traitant informatique, articulé sur des étapes ; chaque étape fait l'objet d'un accord sur les objectifs, les moyens nécessaires, son coût exhaustif ; l'amicale n'est donc engagée financièrement que pour chaque accord d'étape signé ; la première étape proposée à votre vote permettra de mettre en place un site utilisable à un coût limité à 1700 euros.

Il convient de rappeler que sur les 15000 euros de recettes prévus en 2002, Etienne Pflimlin a versé une somme de 3000 euros destinée précisément à la mise en place du site internet de l'Amicale.

3) Mettre en place des groupes de travail pour préparer les textes et biographies nécessaires à la mise en place du site et pour le suivi de l'évolution et les rapports avec les « visiteurs » extérieurs.

4) Avoir un outil de travail et d'information pouvant être proposé aux partenaires éventuels dans le cadre de notre politique de regroupement des dépositaires de l'idéal du MRP. »

Jacques Mallet

DANS NOTRE HISTOIRE

Il y a 20 ans, Georges Bidault ...

Fatigué mais très lucide, heureux de recevoir la visite de ses amis mais presque aphasique, Georges Bidault était en traitement à la clinique du Val d'Or, proche de son domicile de Saint-Cloud...

Il avait fait des cures bénéfiques à Cambo-les-Bains, dans les Pyrénées Atlantiques. En cette fin d'année 1982, il eut le courage de surmonter sa faiblesse pour s'y rendre encore une fois. Il en attendait beaucoup. Mais ce fut l'échec et il décéda le 25 janvier 1983, à Cambo. Il avait 83 ans.

C'est au cimetière de cette station thermale qu'il repose, depuis vingt ans...

Une messe a été célébrée à Paris, à l'occasion de ce vingtième anniversaire, à l'initiative de l'association « Les amis de Georges Bidault », que préside Bernard Billaud. Parmi les participants se trouvaient Jacques Mallet, Marguerite Colin et Paulette Dannemüller, membres du Bureau de l'Amicale du MRP.

Aux Semaines Sociales de novembre 2002
« LA VIOLENCE. COMMENT VIVRE ENSEMBLE ? »

Les soixante-dix-septièmes Semaines Sociales viennent de se dérouler au Palais des Arts et des Congrès d'Issy-les-Moulineaux du 15 au 17 novembre 2002. Elles étaient présidées par Michel Camdessus, qui fut directeur du Trésor au ministère des Finances, gouverneur de la Banque de France, président du comité monétaire de la Communauté Economique Européenne, directeur général du Fonds monétaire international, président du Club de Paris ...

Parmi les membres de l'Amicale du MRP qui ont participé à ces assises, il y avait Josette Buchou (Paris 15^e), membre du Bureau. Elle a bien voulu nous dire ce qu'elle avait ressenti en écoutant les nombreuses conférences données au cours de ces journées et ce qu'elle avait retiré des travaux et des débats consacrés « à la violence ; comment vivre ensemble ? »

Après trois jours de confrontation avec « la violence », j'ai acquis la conviction d'être aux prises avec un phénomène vaste et très profond, touchant tout homme, tout l'homme et tout l'Univers. Analysé, observé sous tous ses angles – bien qu'en évolution constante-, il est relativement maîtrisable, même s'il est encore très imparfaitement maîtrisé.

Enfin, constatation rassurante : nous étions plus de 2500 personnes à suivre ces travaux, animés par la volonté de trouver le « *comment vivre ensemble* » et « *faire société* », éclairés pour cela par les contributions d'une quarantaine d'intervenants.

Tout au long des communications, des exposés, des témoignages, des interventions, la plupart des visages de la violence ont été évoqués :

- celle qui est en moi ... et en chacun de nous ; ce n'est pas la moindre ;
- celle que l'on observe chez « les autres » : personnes, groupes, institutions, médias, Etats, sans oublier le déchaînement des éléments naturels ; tout cela effraie et peut être source d'anxiété, de maladies, de peurs ...

Mais quelle est donc son origine ? D'où vient-elle ? De la nuit des temps ? Peut-être. Toutefois n'accusons pas Dieu : il nous a créés, il a créé le monde bon dans un immense élan de tendresse (Génèse 1-2 ...) et, après, il s'est reposé. Suivant son exemple, il nous a confié la création à continuer.

Alors qui ? Quoi ? Quel mécanisme ? Quel autre ? Quel « adversaire », nous a amenés à quitter cet état de bonheur, de paradis ? Toute la Bible regorge de ses hauts faits, nous le montre à l'œuvre ; refus de l'altérité (Cain et Abel. Ge 4), de la différence (hommes et femmes, riches et pauvres, blancs et noirs, etc ...), désir de posséder « l'avoir » et même « l'être » de l'autre, avec sa cohorte de meurtres, guerres et deuils (David et Bethsabée, Samuel 11/12).

Et puis, toujours à l'origine de la violence, le besoin qu'a l'homme de trouver un responsable à son malheur. Adviennent crises, catastrophes : il lui faut un coupable, un « bouc

émissaire » : « *la Communauté se rue sur une victime et la tue* ». Cette formule un peu lapidaire recouvre une recherche fondamentale menée depuis de longues années par René Girard.

Mais, rassurons-nous, cette violence peut être éduquée, domestiquée, maîtrisée. Des sages, des savants, des chercheurs, des psychologues, des politiciens, des économistes, des hommes et des femmes de bonne volonté sont à l'œuvre : nous les avons vus et entendus construire « *le vivre ensemble* ou « *faire société* ».

Certains s'attaquent à la violence qui est en eux : de multiples écoles existent en ce sens pour apprendre à « *faire un travail sur soi* ».

D'autres se consacrent aux conditions d'exercice de la liberté et de la vie sociale. Mais lesquelles ? Il a été rappelé que « *là où la liberté oppresse la loi libère* ». Paul Guillebaud suggère que le temps est venu de « *refonder la règle* », « *refonder le lien social* » (c'est-à-dire la limite entre permis et interdit), sur la base d'un « *ordre des valeurs partagées* » et non « *de la loi du plus fort* ». Vaste programme !

En ce domaine, l'école, l'enseignement peuvent former des citoyens éclairés et responsables non seulement en leur distribuant un savoir mais aussi en les éduquant. Cela est possible, assure Marie-Danielle Pierrelée. Cela se fait.

Partout des associations sont créées pour porter secours aux plus faibles, aux chômeurs, aux malades, aux étrangers.

- A Chanteloup-Vignes, Pierre Cardo explique la politique de la municipalité en vue de l'insertion des plus défavorisés ; entre autres, le projet d'apprendre aux étrangers à vivre dans un habitat urbain.
- Ailleurs pour régler les conflits entre particuliers des médiateurs sont mis en place
- Aux Minguettes, les « barres d'immeubles » disparaissent au profit d'ensembles d'habitations favorables à la convivialité.
- En Israël, en Palestine, des hommes, des femmes, juifs, chrétiens ou musulmans, luttent pour la paix.
- Chez les musulmans, Malek Chebel s'investit dans le rappel de la permanence d'un islam paisible, soucieux des personnes et de la pluralité des expressions religieuses. Il n'est pas le seul ; plusieurs imans, intellectuels ou politiques, professent la même conviction.

Avec Jean-Marie LeVitte, nous avons pu voir les Institutions Internationales prendre vie les unes après les autres, petit à petit, au cours des dernières décennies et jouer un rôle de plus en plus important dans les différentes sphères de l'ordre mondial. Par exemple, les Nations Unies : « leur pouvoir et leur importance s'imposent dans le règlement des conflits mondiaux ; *la force maîtrisée se substitue à la loi du*

plus fort. bien que le non respect de certaines décisions ne soit pas toujours sanctionné. Nombreux sont les fronts sur lesquels des hommes des femmes sont engagés pour faire reculer le règne de la violence, hélas « toujours recommencée » observons-nous.

Mais, sachons que nous ne sommes pas livrés seuls au destin tragique de la subir, ou pis encore, de la donner nous-mêmes. Nous, chrétiens, avons quelqu'un qui nous a montré un chemin : celui de la conversion de la *mauvaise violence*, source de mort, en *bonne violence*, en douceur, source de vie. Pour nous le faire comprendre, Sœur Véronique Margran nous propose une immersion dans les textes fondateurs du christianisme. Retenons que le Christ, celui par qui la violence a été vaincue, est passé pour cela par la souffrance, la douleur, la Croix. Non par fascination de la douleur ou de la souffrance. « Dans

la passion du Christ, ce qui est exemplaire ce n'est pas sa souffrance, mais sa passion d'aimer qui le conduit jusque là »... L'homme crucifié parce qu'il aime jusqu'à la fin et pour aucune autre raison, cet homme-là, c'est l'homme vrai, le vrai homme rendu à l'excellence de la douceur » De lui on peut dire « Voici l'homme ». Et ce message nous concerne : « Il est un lieu en nous-mêmes, qui est le lieu de la douceur, il nous faut une vie pour y aller. Notre condition humaine, notre vérité se tient là. »

Josette Buchou

Pour ceux qui veulent « en savoir plus » (qualité des intervenants, contenu des conférences et des débats, écrits des conférenciers, lectures et bibliographies) un site Internet est à leur disposition (www.ssf-fr.org)

DANS NOTRE HISTOIRE

LES FEMMES « DEMOCRATES CHRETIENNES » ET LA RECONCILIATION FRANCO-ALLEMANDE

par **Germaine Touquet**, qui fut responsable du mouvement des Femmes MRP de 1947 à 1959

Les femmes de tendance « démocrate chrétienne » ayant fondé une association groupant des représentantes de onze pays de l'Europe libre, deux d'entre elles, l'Allemande, élue députée au Bundestag, et la Française, élue municipale d'une commune de la région parisienne, toutes deux veuves de guerre et chefs de famille, décidèrent d'organiser des rencontres franco-allemandes en Allemagne de l'Ouest et à Berlin.

De 1955 à 1959, plusieurs groupes français, composés d'hommes et de femmes responsables économiques, sociaux, culturels, politiques, rencontrèrent dans les villes importantes de la République Fédérale Allemande (R.F.A.) leurs homologues et allèrent à Berlin-Ouest mais aussi à Berlin-est.

A chaque voyage, nous pouvions constater combien étaient utiles ces rencontres, combien les hommes et les femmes vivant des deux côtés du Rhin devaient et pouvaient s'entendre. Nos deux pays, comme l'avaient compris Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères et le Chancelier allemand Conrad Adenauer, devaient agir ensemble.

Des différents voyages organisés en Allemagne je reprends celui de février 1958. Après avoir visité Coblenz nous étions invitées par la Bundeswehr, qui venait de créer une nouvelle école de formation pour les cadres de la nouvelle armée allemande ainsi que différents services de celle-ci.

Après nous irions dans la ville où Beethoven était né, pour être reçues par le Chancelier Adenauer

au Palais Schaumburg. Notre amie allemande, Maria Prost, nous attendait. Le chancelier Adenauer nous accueillit et salua chacune de nous. Ce fut la secrétaire générale de l'association des veuves de guerre françaises qui le remercia, déclarant que si elle avait été choisie pour remercier le Chancelier de son accueil « c'était au nom des milliers de veuves de guerre de nos deux pays » et que « sa présence était le symbole de leurs souffrances et de leurs vœux de réconciliation ».

Sur le visage du Chancelier se lisait une profonde émotion. Il alla vers notre amie, lui serra longuement la main. Nul doute, ce témoignage avait touché Conrad Adenauer. Il lui prouvait que le message de paix était compris dans nos deux pays.

En ces temps du 40^{ème} anniversaire de l'accord franco-allemand, n'oublions pas que la recherche de l'Union entre nos deux pays ne date pas de 1963.

Et si bon nombre de ceux et celles qui vivent des deux côtés du Rhin n'ont pas connu la seconde guerre mondiale et ses drames, ayons quelques pensées reconnaissantes pour ceux et celles qui, dès les années 50, ont lucidement décidé de penser au devenir de nos deux peuples. Il n'était pas toujours facile d'entraîner et de convaincre qu'il fallait s'unir et construire ensemble une nouvelle Europe. Poursuivons cette œuvre.

Ce voyage en Allemagne a inspiré une romancière, Madame Claude Dervenn ; son livre retraçant ce voyage « La terre écartelée » est paru en 1963 aux Editions André Bonne « Par les 4 chemins ». Il a permis à son auteur de recevoir le 1^{er} prix littéraire décerné par la RFA à l'Institut Goethe avenue d'Iéna à Paris.

DISPARITIONS

Gustave Dessin

Il fut responsable de l'Equipe des Jeunes du MRP vers 1948-1950 à Marcq-en-Baroeul, dans le Nord, et resta membre actif de la section MRP de cette ville (cette information nous est donnée par notre ami André Caudron, de Mons-en-Baroeul).

Françoise Letourneau, veuve de Jean, à Paris, **Pierre Chantelard**, à Conflans-Sainte-Honorine, dans les Yvelines (décédé en mai 2002) et **René Guyomard**, à Paris, dont les obsèques ont été célébrées le 4 février.

Albert Chambon

Diplomate sachant et aimant travailler dans la discrétion, préférant aux missions de représentation le renseignement et l'influence, Albert Chambon, ministre plénipotentiaire et ambassadeur de France, n'avait adhéré à aucun parti politique ; pourtant, il avait consacré toute sa vie professionnelle et sa longue retraite à l'action publique pour le droit, la liberté et la justice.

Il est décédé le 28 décembre 2002, à l'âge de 94 ans. Ses obsèques ont été célébrées le 3 janvier 2003 en la chapelle du Val de Grâce, à Paris. Dans « Le Monde » daté du 10 janvier, André Fontaine, ancien directeur du journal, lui a consacré un article élogieux.

Chrétien non-conformiste, au besoin irrespectueux des pouvoirs établis, il avait des racines familiales en Corrèze, comme Edmond Michelet, Jean Gillibert, Georges Mamy, André Denis, René Plantade (à qui nous avons téléphoné avant d'écrire cet article) : il s'engagea comme eux dans la lutte contre l'occupant et le régime de Vichy ; il fut dès 1943 délégué national du Conseil National de la Résistance – que présidait Georges Bidault –, et chef du Super-Nap (le sommet du Nap-Noyautage des administrations publiques). Au Quai d'Orsay, il comptait parmi ses camarades de combat Suzy Borel, la future épouse de Bidault. Il n'évita pas l'arrestation par la Gestapo en 1944 et il fut déporté à Buchenwald.

Sa carrière, avant et après la guerre, l'amena à parcourir le monde : Nord-Vietnam, Monaco, Paris (à la direction de la Société des Nations au Quai d'Orsay), sur le front de la campagne de France en 1940 (deux fois cité), Boston, Naples, Costa-Rica, Panama, Sri-Lanka, Pérou ... Il en tira la conviction que l'Occident devait « cesser de se détruire lui-même » et que les pays européens devaient s'unir en une communauté politique apte à conserver son identité face à l'Amérique. C'était aussi la conviction – et le combat, jamais achevé – du MRP.

J.P.

Jean-Paul Tischmacher

« Notre ami Jean-Paul Tischmacher est décédé le 12 janvier 2003 dans sa 94^e année, à Mulhouse.

Militant de longue date du M.R.P., dont il a été l'un des responsables départementaux, Jean-Paul Tischmacher, docteur en pharmacie, est entré au Conseil municipal de Mulhouse en 1959. Après avoir exercé les fonctions d'adjoint chargé des affaires économiques, il a été pendant 11 ans – de 1966 à 1977-, 1^{er} adjoint au Maire de Mulhouse et également suppléant du sénateur centriste Charles Zwickert.

Parallèlement, il a été actif dans l'action sociale et durant de longues années vice-président de l'Ordre des pharmaciens de la Région Alsace. Il était également titulaire des Palmes académiques et Chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

Avec lui notre famille politique vient de perdre un ami fidèle qui aura marqué la vie de notre cité par son humanisme et son engagement chrétien. Il nous laisse à tous le souvenir d'un homme d'une grande courtoisie, rigoureux dans sa démarche et toujours disponible.

Gérard Tribble

Secrétaire de l'Amicale
du MRP du Haut-Rhin

Francine Menu

Mariée en 1937 à Roger Menu, Francine, qui vient de s'éteindre à l'âge de 90 ans dans sa ville d'Epemay, avait formé avec lui –décédé en août 1970 -, le couple-type des chrétiens issus l'un et l'autre du petit peuple et engagés ensemble dès leur jeunesse dans les mouvements d'action catholique, dans la fondation d'une grande famille (ils allaient avoir sept enfants), dans l'action civique et syndicale, dans la Résistance et dans le militantisme MRP !

Nous avons eu plusieurs conversations par téléphone avec elle au cours de ces dernières années, alors qu'elle était déjà dans un fauteuil roulant, « où j'ai tout le temps de lire « le MRP vous parle ! », nous disait-elle.

Nous avons publié dans notre numéro 71 (fin 1996), sur sa proposition, le texte d'une émission de radio régionale, réalisée en octobre 1995 et consacrée à la carrière de son mari (décédé à 60 ans) : apprenti chaudronnier à 13 ans, ouvrier à 15 ans, militant de l'Action catholique ouvrière, syndicaliste CFTC, résistant, militant MRP, maire d'Epemay, conseiller de la République puis sénateur de la Marne de 1946 à 1970, président de la Commission des Affaires sociales de la Haute-Assemblée ;..

Les obsèques de Francine ont été célébrées le 27 janvier en l'église Notre-Dame d'Epemay, en présence d'une foule nombreuse, dans laquelle on remarquait Bernard Stasi, ancien ministre, ancien maire d'Epemay, Médiateur de la République, et Franck Leroy, maire actuel de la ville, et plusieurs conseillers municipaux.

J.P. et Aimé Fétrot, un de nos amis d'Epemay.

Petit journal de notre Collecte

Du 21 novembre 2002 au 31 janvier 2003, nous avons reçu 6 dons, pour un total de 123 euros.

• Françoise Chouanière , Paris	17
• Cyriaque Decamme , Paris	17
• Jacques Dubois , Boulogne (92)	50
• Gaston Garo , Briare (45)	5
• Pierre Normand , Sourdon (80)	17

• Jacques **Parini**, Meudon (92) 17
Ainsi, le produit de notre collecte lancée à la mi-octobre 1998 s'élève en ce début de l'année 2003 à 40.603 euros (266.338 francs).

Cette participation de nos amis a pris une place importante dans le financement des 17 numéros du bulletin sortis durant cette période. Merci à tous !

HISTOIRE SECRETE des députés MRP

Premier trimestre 1953

CHUT !

Notre « Histoire secrète » des parlementaires MRP, puis des députés MRP, a commencé dans notre numéro 68, celui du premier trimestre 1996.

Elle prenait la suite d'une série d'enquêtes et de documents sur les inventeurs, la fondation et les débuts du MRP ; une série qui, hélas, se réduisit rapidement d'elle-même, en raison des décès qui éclaircissaient nos rangs.

En 1996, nous avons procédé avec tâtonnement à l'ouverture de notre nouvelle rubrique, en retenant un titre provisoire : « Il y a 50 ans ». C'était un titre un peu trop large pour une histoire, année par année et réunion par réunion, des délibérations des parlementaires MRP. Nous avons donc décidé un jour de le changer et nous avons choisi, à partir du numéro 82 (troisième trimestre 1999), « Histoire secrète ».

Nous disons bien histoire « secrète », établie sur les procès-verbaux des réunions, tous inconnus jusqu'alors. Pourquoi ce choix ? Tout simplement en raison de l'intérêt que, dès le début, ces textes inédits (ils ne sont cités dans aucun ouvrage historique et pour cause !) suscitaient parmi nos lecteurs. D'abord chez nos abonnés qui venaient nous confier – notamment lors des assemblées générales de l'Amicale du MRP –, qu'ils n'avaient jamais su – malgré leur envie de savoir –, quelle était la vie quotidienne des députés MRP au Palais-Bourbon, où ils étaient des acteurs importants de la politique française. Ensuite, chez les historiens et les professeurs d'histoire au niveau universitaire qui, suite à notre travail de prospection parmi eux – il reste aujourd'hui insuffisant –, découvraient l'existence de ces documents, d'où peuvent sortir beaucoup de compléments et de corrections dans tout ce qui a déjà été écrit sur le MRP.

Cette lacune dans les archives concernant le MRP peut étonner mais elle s'explique : les procès-verbaux des réunions du Groupe MRP étaient dictés, quelques heures après chacune d'elle, directement et oralement à une sténo-dactylo du secrétariat du Groupe, qui tapait le texte avec sa bonne vieille machine à écrire modèle 1940 sur six feuilles de papier pelure avec cinq « carbonnes » intercalés. Tirage : six exemplaires ! Leur destin ? La disparition avec le naufrage du MRP dans les années 60.

Il en reste cependant une collection complète (sauf le procès-verbal de la première réunion, en 1945). Une seule ! C'est celle que vous lisez depuis sept ans dans « Le MRP vous parle ! » Profitez-en, amis lecteurs, vous êtes sûrs d'en avoir la priorité.

Jacques Parini

Après Pinay, René Mayer à Matignon

Né à Paris le 4 mai 1895, René Mayer est mobilisé lors de la Grande Guerre 14-18. Il en revient blessé et cité.

Licencié ès lettres et en droit, il entre au Conseil d'Etat. Il a des qualités d'administrateur : il exerce des fonctions au Port autonome de Strasbourg puis dans diverses sociétés. En 1930, le président du Conseil, André Tardieu, lui confie la mission de négocier une convention concernant les importations de charbon allemand. Peu à peu il s'oriente vers les transports ferroviaires ; il assume des responsabilités importantes aux Chemins de fer du Nord et à la Compagnie des Wagons-Lits ; il se dit partisan de nationaliser les réseaux français ; après la création de la SNCF, il devient membre de son Comité de direction. Au printemps de 1940, il est à Londres, où il dirige la mission du ministère français de l'Armement ...

Il gagne l'Afrique du Nord où il devient l'un des collaborateurs du général Giraud, puis membre du Comité français de libération nationale, où de Gaulle l'apprécie.

A Paris, quand il forme son premier gouvernement, le 10 septembre 1944, de Gaulle lui confie le portefeuille des Travaux publics et des transports. C'est le début de sa carrière politique. Il est candidat à la première Constituante en octobre 1945, en Charente-Maritime. Il échoue, mais il réussit la fois suivante, à l'élection de la seconde Constituante, en juin 1946, dans la circonscription algérienne de Constantine. Il adhère au Groupe radical. Il reste maire de Giverny, dans l'Eure.

C'est Robert Schuman qui le ramène au gouvernement, de novembre 1947 à juillet 1948, comme ministre des Finances et des Affaires économiques. Il y reste dans le Gouvernement André Marie, comme ministre de la Défense nationale. En 1949, Bidault en fait son ministre de la Justice ; il garde ce portefeuille dans le cabinet Pleven, en 1950, et dans le cabinet Queuille, en 1951 ; il revient rue de Rivoli dans le deuxième cabinet Pleven, en 1951.

Quand Auriol fait appel à lui en janvier 1953 pour former le gouvernement, René Mayer a donc une solide expérience des responsabilités ministérielles. Il a, au surplus, l'expérience des difficultés que rencontre, à cette époque, tout dirigeant politique appelé par le président de la République pour solliciter l'investiture de l'Assemblée Nationale et former ensuite un gouvernement : cela lui est déjà arrivé deux fois et deux fois il a échoué. Le 20 octobre 1949, il a été investi mais il a dû renoncer à former son cabinet ; le 24 juillet 1951, il n'a pas été investi.

En outre, au cours de l'année 1952, René Mayer s'est prononcé plusieurs fois nettement en faveur de la CED. Au Congrès national du Parti radical, en octobre, à Bordeaux, c'est lui qui a répliqué, avec talent, aux réquisitoires de Daladier et d'Herriot contre l'armée européenne. On ne sait pas alors qu'il va demander à Robert Schuman de quitter le Quai d'Orsay...

Ainsi s'explique le préjugé favorable que le Groupe MRP accorde à René Mayer dès qu'Auriol fait appel à lui, le 31 décembre 1952.

... Mais lisez plutôt le récit inédit de cet hiver 1953, où se trouvent réunis dans la tempête des combats politiques à la fois les grands personnages du MRP de l'époque, Bidault, Teitgen, Robert Schuman, Lecourt, Colin, Pflimlin – pas toujours solidaires –, et ses grognards, principaux animateurs des discussions et des révoltes, tels (dans le désordre) Moisan, Fonlupt-Espéraner, Montell, Denis, Dumas, Francine Lefebvre, Defos du Rau, les frères Coste-Floret, Barangé, de Tinguay, Lucas, Bouret ...

J.P.

Au soir du 22 décembre 1952, le Gouvernement Pinay n'est pas sanctionné par l'Assemblée Nationale ; plusieurs questions de confiance ont été posées en vue de l'adoption de la loi de finances pour 1953, mais aucun scrutin n'a eu lieu. En effet, quant Edouard Moisan annonce l'abstention du Groupe MRP avant le premier de ces scrutins de confiance, Pinay se lève de son banc et déclare qu'il va remettre sa démission au président de la République, en raison de « la défaillance d'un groupe important de la majorité ».

Cette explication vaut ce qu'elle vaut mais pas plus : nul ne peut affirmer que si ce scrutin avait eu lieu on aurait trouvé dans l'urne plus de bulletins « contre » que de bulletins « pour » ; encore moins une majorité absolue de bulletins « contre », soit au moins 314 voix, pour justifier, constitutionnellement, un départ du président du Conseil et de son gouvernement.

C'est pourquoi, sans doute, Vincent Auriol n'accepte pas immédiatement la démission de Pinay. Il consulte : il fait venir à l'Élysée Monnerville (Herriot est retenu à Lyon), le radical Delbos, l'Indépendant Chastellain, l'ARS Barrachin, l'UDSR Pleven, les radicaux Edgar Faure puis René Mayer, le socialiste Jules Moch, le RPF Diethelm et une délégation du MRP.

Il accepte la démission de Pinay dans l'après-midi du 23 et il continue de consulter ; se succèdent ainsi dans son bureau Mitterrand, Herriot, Senghor, Maurice Schumann, Robert Schuman, Queuille, Bidault, André Marie, Paul Reynaud et Charles Lussy, président du groupe socialiste et député du Vaucluse ; celui-ci déclare à la sortie que les socialistes sont et resteront dans l'opposition. Cette déclaration n'empêche pas Vincent Auriol d'appeler Guy Mollet le lendemain, 24 décembre ; le secrétaire général de la SFIO décline l'offre qui lui est faite. Vincent Auriol se tourne alors vers Jacques Soustelle et lui envoie l'avion de l'Élysée à Lyon. Le dirigeant RPF passe le jour de Noël à discuter avec la délégation du Groupe chargée de suivre la crise. Malgré la consigne, donnée le 23 décembre, par de Gaulle, de refuser « le système » (voir notre numéro précédent, page 30), il s'entretient avec des élus de tous les groupes, sauf ceux de la SFIO et du PC, et avec des hauts fonctionnaires, pour étudier les dossiers, en tout une quarantaine de personnes. Le 28, à midi et demi, il vient annoncer devant le Groupe RPF qu'il renonce à poursuivre la mission que lui a confiée Auriol.

À 16 heures, ce 28 décembre, le président de la République appelle Georges Bidault, qui va accepter le lendemain d'essayer de résoudre la crise ...

Mais que s'est-il passé chez les députés MRP depuis le départ de Pinay ?

Le Groupe MRP a tenu trois réunions, le 24, le 26 et le 27. En voici des extraits.

Mercredi 24 décembre 1952, à 15 heures ; 107^e réunion selon les procès-verbaux, en fait la 115^e de l'année 1952, présidée par Robert Lecourt. Doit-on publier un communiqué ? Quel doit être le sens de celui-ci ? Quelles sont les décisions à prendre ?

Jean Catrice (Nord).- Elevons-nous contre la mystique répandue dans le pays d'après laquelle la chute de Pinay entraînera nécessairement une hausse du prix et le développement de l'inflation.

Edouard Moisan (Loire-Inférieure).- Il est nécessaire de faire connaître au pays la vérité sur la situation financière.

Joseph Defos du Rau (Landes).- Insistons sur le fait que c'est le président du Conseil qui a démissionné et non pas nous qui l'avons renversé. Il n'a pas voulu attendre le vote comme s'il craignait qu'il ne lui fût favorable.

Alfred Coste-Floret (Haute-Garonne). Rendons publiques les tractations occultes qui ont eu lieu... Dans la presse, on parle

d'une politique Pinay sans Pinay ; c'est impossible car la politique Pinay était conditionnée par sa personnalité. Il faut donc chercher une autre politique ... et une majorité car Pinay n'en avait pas.

Jean Cayeux (Seine).- Publiions un communiqué et assurons-nous qu'il sera diffusé par la radio. Préparons une brochure relatant notre action et montrant comment le départ de Pinay a eu lieu.

Edouard Moisan.- Il n'est pas possible de laisser le pays dans l'ignorance de la volonté délibérée du président du Conseil de nous acculer à la crise sur un terrain que lui-même et ses amis avaient choisi et dans l'ignorance des engagements formels qui avaient été pris.

Charles Viatte (Jura).- A quoi bon un communiqué ? Si nous disons la vérité, elle ne serait pas diffusée par la radio de M. Marcellin (secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil).

Robert Buron (Mayenne).- Expliquer au pays que Pinay s'est mal conduit avec le MRP serait une erreur. Cela n'intéresserait personne. En revanche, on peut montrer comment, depuis neuf mois, Pinay, à force de mensonges, s'est maintenu au pouvoir tout en menant le pays à la ruine.

Paul Gosset (Nord).- J'ai rencontré plusieurs personnes qui avaient très bien saisi que, depuis plusieurs semaines, Pinay n'osait pas avouer sa faillite.

Edouard Moisan.- En parlant de la défaillance d'une partie importante de sa majorité, Pinay a travesti la vérité. Il n'était pas sûr que tout le Groupe MRP s'abstiendrait et il était possible, si le scrutin avait lieu, que Pinay n'ait pas contre lui une majorité constitutionnelle.

André Monteil (Finistère).- Non à un communiqué ! Un communiqué MRP ne convaincrerait pas ceux qui sont pour Pinay et ceux qui sont contre Pinay estimeraient que le MRP n'a pas à s'excuser... A mon avis, la politique Pinay, sous des dehors d'orthodoxie comptable, était une politique de régression sociale et de stagnation économique... Les ouvriers des arsenaux qui sont mis au chômage par les effets de cette politique ne sont pas du tout fâchés de la chute du Gouvernement.

Gosset, Defos du Rau et Meck réclament un communiqué du Groupe.

Joseph Voyant (sénateur du Rhône).- J'approuve Buron et je demande que l'on mette en avant des raisons plus générales et plus graves que les questions techniques posées par le mode de financement des allocations familiales.

Robert Buron.- Oui et parlons aussi des échéances !

Edouard Moisan.- Bien sûr, notre communiqué doit être placé au niveau politique ; il doit être percutant et non pas historique ; il ne doit pas être pris comme un plaidoyer ... Mais il faut tenir compte aussi des conversations en cours et donc ne pas engager le fer trop en pointe.

Robert Bichet (Seine-et-Oise).- Il faut plutôt mettre de l'huile dans les rouages ... tout en informant les ignorants.

Henri Meck (Bas-Rhin).- Je regrette que la décision du Groupe de s'abstenir ait été prise en l'absence d'un certain nombre de députés de province. Je demande qu'en cas de décisions importantes à prendre le Bureau nous convoque par télégramme. Et je déplore qu'un grand nombre de députés de province n'accordent pas suffisamment d'importance à leur présence aux réunions du Groupe.

Charles Viatte.- Nos réunions sont trop nombreuses et trop longues.

Robert Buron.- Je demande que l'on envoie à tous les membres du Groupe une circulaire spéciale pour leur rappeler les conséquences graves que peut avoir leur absence quand il s'agit de décisions importantes.

Paul Gosset.- Pendant la crise, il faudrait que les mandataires du Groupe assistent aux réunions et que les décisions à prendre soient subordonnées à ces réunions et non pas l'inverse.

Edouard Moisan.- Oui, pour ressouder le Groupe, il faut que ses responsables le tiennent au courant de la situation de manière permanente.

Robert Lecourt (Seine), président du Groupe, tire du débat les conclusions suivantes :

- il est certain que la chute de Pinay n'a pas assuré définitivement l'unité du Groupe ; les mêmes problèmes demeurent, malgré une certaine euphorie ;
- il faut une organisation spéciale pour nos débats durant la crise : une réunion chaque jour à 15 heures ; une circulaire contre l'absentéisme ; il faut étudier une nouvelle méthode pour nos décisions : vote par appel nominal, vote par procuration ...

N.B. On ne trouve pas trace d'un communiqué ni dans les procès-verbaux ni dans le bulletin d'information.

Vendredi 26 décembre, à 15 heures, 108^e réunion (en fait la 116^e de l'année), présidée par Robert Lecourt. Pendant les consultations de Soustelle, qui va recevoir la délégation MRP à 19 heures 15.

Robert Lecourt.- Soustelle parle d'un regroupement. Le MRP peut facilement faire en sorte que l'échec éventuel de cette formule ne lui soit pas imputé... Je vous propose de débattre du problème de la future majorité.

André Monteil.- Soyons prudents !

Robert Lecourt.- Le Bureau va adresser aux membres du Groupe un type de réponse aux lettres reçues par certains d'entre eux sur les responsabilités de la crise.

Alfred Coste-Floret.- Je n'ai pas reçu de lettres.

Paul Coste-Floret.- J'ai reçu trois lettres de félicitations.

Le Groupe MRP procède durant cette semaine du 21 au 27 décembre 1952 au renouvellement de son Bureau pour 1953.

Sa composition est publiée dans le Bulletin d'information n° 71 daté du 27 décembre ; Robert Buron devient premier vice-président.

- Président : Robert Lecourt,
- Vice-présidents : Robert Buron, Edouard Moisan, Henri Lacaze, Maurice Lucas, Edouard Thibault (Gard).
- Secrétaire : Jules Duquesne (Nord).
- Trésorier : André-François Mercier (Deux-Sèvres).

Samedi 27 décembre, à 15 heures (109^e réunion, en fait la 117^e), présidée par Edouard Moisan. Le Groupe MRP ne croit pas à une manœuvre de Soustelle contre le MRP mais il ne croit pas davantage au succès du dirigeant RPF.

Robert Lecourt rend compte de l'entretien Soustelle-MRP de la veille. La conversation a été détendue, même cordiale, dit-il. Nous lui avons montré les inconvénients que présenterait, pour la majorité nouvelle à laquelle il pense (du MRP au RPF), une tentative d'investiture qui l'amènerait à répondre à des questions embarrassantes... A mon avis, Soustelle cherche à préparer l'avenir, mais, il ne croit pas que l'idée qui l'anime soit réalisable aujourd'hui.

Charles Barangé, rapporteur général de la Commission des Finances.- Je viens de faire avec Soustelle une exploration de la situation : monnaie, trésorerie, éventuelle dévaluation du franc, problèmes sociaux ; mais tout cela à l'usage, semblait-il du futur gouvernement, qui ne serait pas celui de Soustelle.

Robert Lecourt.- Il faut savoir si le Groupe MRP souhaite ou ne souhaite pas un élargissement de la majorité et s'il récuse ou non un président du Conseil RPF.

Joseph Dumas. Soustelle sait très bien utiliser la radio. Il veut en profiter le plus longtemps possible en faisant traîner les choses... Entre Pinay et les vichystes d'un côté, Soustelle et la Résistance de l'autre, mon choix est fait.

Joannès Dupraz (Indre et Loire).- Je suggère que nous fassions une réponse prudente à Soustelle en le remerciant d'avoir fait avec loyauté une exploration utile.

Roger Devémy (Saône-et-Loire).- Ne tombons pas dans le jeu de Soustelle. Montrons nos divergences avec lui sur l'armée européenne et sur ses positions sociales, concrètement.

L'UDSR, en refusant l'exclusion, de fait, de la SFIO de la majorité, a été habile ; faisons de même.

André Monteil (Finistère).- Moi, je constate le refus de la SFIO de rentrer dans la majorité, le silence des radicaux, les réticences des modérés et j'en conclus que le MRP ne peut pas refuser Soustelle a priori ; sinon on se demandera dans l'opinion ce que nous voulons ... Quelles sont les possibilités théoriques de majorité ? Je n'en retiens que deux praticables dans l'immédiat : celle de Pinay ou celle de Pinay élargie au RPF. La présence des élus RPF dans la majorité ne serait, à mon avis, pas plus désagréable que celle des vichystes des groupes Indépendants et Paysans. Certes, il faut défendre le régime. Mais poursuivre une politique réactionnaire avec la majorité Pinay ne serait-il pas une menace pour la République ? On ne défendra pas la République contre le peuple. Or le RPF n'est pas conservateur dans les domaines économique et social. Je crois à la possibilité d'accords avec le RPF sur la politique étrangère et la révision de la Constitution... D'ailleurs, Soustelle échouera, mais il faut rester en contact avec le RPF, pour l'avenir.

Léo Hamon, sénateur de la Seine.- L'évolution des esprits qui s'est faite au Parlement ne s'est pas encore faite dans le pays... Je suis favorable à une majorité large. Mais est-ce possible ? La SFIO s'en exclut. Devant la force des modérés, il faut pouvoir leur dire que leur présence n'est pas indispensable et que leur remplacement est possible, par le RPF. En conséquence : ne disons pas « non » d'emblée à Soustelle ; attendons sa déclaration d'investiture ; sans préjugé, demandons-lui des précisions sur son programme social. Préservons l'avenir : la Croix de Lorraine nous plaît davantage que la francisque.

Pierre-Henri Teitgen (Ille-et-Vilaine), président national du MRP.- Soustelle, à mon avis, a le souci d'entrer dans la République et dans la majorité ; il cherche à décrocher de la droite ; il désire connaître le sentiment des groupes sur un éventuel regroupement ; il lui a d'ailleurs dit qu'au cas où il soutiendrait un gouvernement, le RPF serait beaucoup moins exigeant ; en fait Soustelle ne croit pas au succès maintenant, il veut préparer les lendemains ... Dans ces conditions, le MRP est-il favorable oui ou non à un élargissement de la majorité ? Oui, disent certains d'entre vous, à la condition que la SFIO y revienne. Or ce retour est impossible aujourd'hui. Le problème est donc simple : conserver la majorité Pinay ou l'élargir avec le RPF. Si le MRP accepte l'élargissement, il faut en réserver la possibilité dans notre réponse à Soustelle ; c'est d'ailleurs ce qu'il attend de nous.

Paul Gosset (Nord).- Parmi les députés RPF, il y a les fascistes et les autres, proches de nous. C'est avec ces derniers que des conversations seraient utiles.

Alfred Coste-Floret (Haute-Garonne).- La majorité nouvelle ne peut être qu'une majorité incluant le RPF et excluant les éléments vichystes de la droite. Je rejoins Léo Hamon.

Henri Bouret (Côtes-du-Nord).- Dans la perspective de voir l'un des nôtres appelé par Auriol après Soustelle, je me demande si la conduite d'un gouvernement de centre-droit est bien dans notre vocation... Mieux vaut pour nous de soutenir un gouvernement de droite que de le conduire.

Pierre Boudet, sénateur du Lot.- Je ne crois pas que Soustelle ira jusqu'à l'investiture. Il importe seulement aujourd'hui de laisser ouverte la porte à une majorité élargie. D'autres que nous empêcheront Soustelle d'aller plus loin. Donnons-lui rapidement une réponse favorable.

Georges Bidault.- Les adversaires de Soustelle aujourd'hui sont souvent des députés qui se sont fait élire en 1951 avec l'investiture RPF... Il est utile que le MRP donne sa réponse le dernier. Sa réponse pourra être ainsi d'autant plus favorable que celle des autres l'aura été moins... Il faut évidemment modifier la majorité. Si Auriol appelle un MRP, il ne pourra pas refuser puisque le MRP est le coupable, mais l'opération sera guettée de tous les créneaux. Il serait bon que la SFIO rentre, mais on ne peut l'attendre. Il faut marcher et prévoir sa place pour le jour où elle reviendra... Les électeurs fascistes ont quitté le RPF pour les éternels vichystes... Pour faire la révolution sociale, il faut prendre les gens de bonne volonté partout où ils se trouvent et ne pas abandonner certains

d'entre eux aux mains des partisans de la réaction crasseuse, donc ne pas rechercher une nouvelle cassure du RPF. En conclusion : faire une majorité élargie ; avec une place gardée pour les socialistes ; donner des pouvoirs massifs au gouvernement ; combler un déficit de 700 à 900 milliards ; revoilà à la base les grands problèmes, comme les réformes sociales, l'armée européenne ; rouvrir les voies à l'espérance.

Francine Lefebvre (Seine).- Je crains un succès de Soustelle qui nous obligerait à approuver l'application d'un programme RPF. Je rejoins Teitgen : être cordial avec Soustelle, oui, mais le dissuader d'aller à l'investiture.

Joseph Dumas.- Soyons très aimables pour Soustelle, que les radicaux et les modérés empêcheront de réussir.

Roger Devémy.- Demandons à Soustelle de faire le bilan de l'expérience Pinay devant l'Assemblée.

Robert Lecourt essaie de résumer le débat.

- Je constate un accord général sur l'orientation politique du Groupe.
- Je ne crois pas à une manœuvre de Soustelle à notre égard.
- Les radicaux et les modérés n'ont d'autre souci que d'éviter le succès de Soustelle.
- Il n'existe pas de majorité depuis les élections de 1951. Il faut en créer une. La SFIO ne veut pas y entrer. C'est regrettable mais c'est un fait.
- Le Groupe MRP souhaite un élargissement de la majorité. Je m'en réjouis.
- Je ne crois pas au succès de Soustelle. Saluons avec sympathie son effort.

.....
Pierre-Henri Teitgen demande comment le Groupe entend travailler en liaison avec la Commission exécutive.

André Monteil suggère des délibérations communes ou un « comité Cadillac » (comme au Parti radical).

Joseph Dumas.- C'est à la Commission exécutive de décider.

Alfred Coste-Floret. Des décisions aussi graves doivent être prises par ceux qui sont responsables. J'accepte un comité Cadillac.

Pierre-Henri Teitgen.- Il faut régler un problème qui crée actuellement des remous graves au sein du MRP : le MRP doit-il accepter la candidature de l'un des siens à la présidence du Conseil, doit-il participer au gouvernement ?

Edouard Thibault (Gard).- Donnons-nous le temps de la réflexion jusqu'à lundi.

Léo Hamon.- Je suis favorable à un comité Cadillac.

Le Groupe décide de clore la séance et de se réunir lundi 29 décembre à 15 heures.

Les propositions de Jacques Soustelle au MRP

Jacques Soustelle, président du Conseil pressenti, reçoit le 26 décembre, à partir de 19 heures 15, la délégation du MRP, composée de Teitgen, Colin, Lecourt, Walker, Buron et Moisan.

Ses propositions sont exposées dans le Bulletin d'information du Groupe MRP n° 71 daté du 27 décembre. Nous les résumons ci-dessous.

- Regroupement des forces politiques nationales excluant les communistes et l'extrême droite.
- Elaboration d'un vaste programme de modernisation et d'équipement comportant un effort particulier en faveur de l'agriculture.
- Association du capital et du travail, ou une formule semblable, selon les modalités prévues dans la proposition de loi de Louis Vallon, qui remplace la première proposition déposée par le RPF et dont Soustelle reconnaît qu'elle risquait de décapiter le syndicalisme.
- Oui à la création d'une autorité politique européenne mais maintien des armées nationales. Toutefois, n'étant pas insensible à certains arguments en faveur d'une armée

européenne, il pense qu'une solution peut être trouvée entre gens de bonne volonté.

- Accroissement de l'effort fait pour équiper et moderniser les territoires d'outre-mer.
- Révision de la Constitution : accroissement des pouvoirs du président de la République, possibilité d'accorder au gouvernement une délégation de pouvoirs, institution d'une navette entre l'Assemblée et le Conseil de la République, établissement d'un mécanisme valable de dissolution de l'Assemblée.

Lundi 29 décembre à 15 heures (110^e réunion, en fait la 118^e) présidée par Edouard Moisan. Bidault vient d'accepter la mission qu'Auriol lui a confiée.

Edouard Moisan rappelle ce qui s'est passé depuis samedi soir : Soustelle a renoncé à poursuivre sa tentative dimanche à 12 heures 30, en expliquant sa décision par le refus des socialistes et des radicaux et les réserves des Indépendants (qui lui reprochent de ne pas avoir consulté l'ARS, Groupe dissident du RPF) ; Auriol a fait appel à Bidault, qui, après avoir consulté quelques amis dans la journée de dimanche, a estimé qu'il ne pouvait refuser l'offre qui lui était faite.

Henri Meck.- Je crains que l'on ne demande au MRP de sacrifier sa politique européenne. Si nous devons l'accepter, je ferais d'expresses réserves.

André Monteil.- Le MRP doit rester fidèle à sa politique européenne mais aussi chercher les compromis nécessaires pour faire voter un projet d'armée européenne. Bidault peut trouver la solution.

Henri Meck.- Le MRP a défendu de toutes ses forces l'armée européenne !

Pierre Schneider (Marne).- Il faut entendre Robert Schuman avant de prendre une décision.

Henri Bouret.- Cette réunion n'a plus d'intérêt en l'absence de Bidault.

Pierre Boudet, sénateur du Lot.- Je demande que le groupe adresse ses encouragements à Bidault.

Pierre Schneider.- Oui et même l'expression de sa confiance.

Le Groupe consacre la seconde partie de sa réunion à l'examen d'une proposition socialiste visant à faire élire l'un des vice-présidents de l'Assemblée selon le mode d'élection (uninominal) utilisé pour l'élection du président (*la SFIO veut placer l'un des siens dans la perspective de la succession d'Herriot*).

Pierre Schneider.- Puisque nous souhaitons la rentrée de la SFIO dans la majorité, il faut lui faire des politesses. Faisons aussi une visite à Herriot.

Paul Coste-Floret.- Le système proposé par la SFIO est trop complexe.

Pierre-Henri Teitgen.- La présidence de l'Assemblée est un atout politique qu'il faut accorder contre des compensations.

Le Groupe décide de ne pas contresigner la proposition socialiste, jusqu'à nouvel avis.

Mardi 30 décembre à 10 heures, 111^e réunion, en fait la 119^e de l'année 1952, présidée par Robert Lecourt. Georges Bidault expose le programme gouvernemental qu'il a proposé la veille aux délégués des groupes.

Texte résumé

Georges Bidault.- J'ai dû faire des propositions amères en raison des difficultés à surmonter ; la situation de la trésorerie et du budget est mauvaise : il manque de 600 à 900 milliards (sur un budget d'environ 3500 milliards).

- Il faut l'union la plus large n'excluant que les communistes ; la SFIO a fait savoir qu'elle ne sortirait pas de l'opposition « pour le moment ». « Je choisirai moi-même le moment et la façon de faire entrer dans la majorité et dans le gouvernement ceux qui n'y seront pas entrés au départ ».
- Révision de la Constitution ? Il faut d'abord se servir des textes qui existent pour redresser la situation. La réforme demandera du temps.

- Réforme fiscale, réforme administrative, régime de l'alcool : dépôt de projets soumis en priorité au Parlement mais avec refus de tout amendement et vote direct sur l'ensemble (possibilité toutefois de lettres rectificatives). Sur cette idée, pas d'objections de la part de ses interlocuteurs.
- Budget 1953 : « Je proposerai le même budget que Pinay car il n'est plus possible d'en faire un autre ; les améliorations possibles seront renvoyées après la réforme fiscale, soit dans trois mois ». Le problème des allocations familiales sera traité avec le problème de la Sécurité sociale.
- Trésorerie : blocage de cent milliards sur les crédits civils et militaires « pour arrêter tous les robinets de la République ».
- Activité économique : un vaste plan de constructions avec tous les moyens étudiés jusqu'ici et affectation au logement de la surtaxe de 0.75% relative aux allocations familiales.
- Trouver un mode de participation des travailleurs à la productivité. Favoriser la conclusion de conventions collectives. Lutter contre le chômage. Relever les allocations familiales et la retraite des vieux au mois de juin.
- Problème communiste : « Je suis hostile à la chasse aux sorcières, politique grotesque et inefficace. Les initiatives prises par le Gouvernement Pinay en ce qui concerne les chefs du PC ne me semblent pas valables ».
- Au Maroc et en Tunisie : « la France doit être libérale ».
- En Indochine : « Je chercherai une aide accrue des Etats-Unis en faisant valoir l'importance de la présence française dans ce pays ».
- Sur le traité de CED : J'ai dit à mes interlocuteurs : « Il y a quelqu'un dans le placard ; on ne sait s'il est mort ou vivant, j'ouvrirai le placard ». ... « Je déposerai le projet de ratification. Les commissions parlementaires l'étudieront. Elles pourront proposer des protocoles annexes, entraînant de nouvelles négociations ».
- **Questions de personnes.** « Aucun groupe ne m'a posé des questions de personnes. Je ne me présenterai à l'investiture que si tous les groupes acceptent sans réticences mes projets. Je ne négocierai pas sur ces projets ni sur le besoin de l'union la plus large ».

Henri Meck.- Je n'accepterai ni changement de notre politique extérieure ni changement de titulaire au Quai d'Orsay.

Paul Hutin-Desgrées (Morbihan).- Nous avons l'occasion inespérée de relever les affaires du MRP en relevant les affaires du pays ... Bidault a le devoir d'aller jusqu'au bout en tombant au besoin le drapeau à la main.

Georges Coudray (Ille-et-Vilaine).- J'apprécie la rigueur du programme mais je souhaite une détente au profit de la construction de logements populaires.

Jean Catrice (Nord).- Je conseille à Bidault d'être prudent sur l'affectation des 0.75%.

Georges Bidault, en réponse à une question de **Francine Lefebvre** : « Mes pleins pouvoirs ne vaudront que pour mon gouvernement ».

Henri Bouret.- Je souhaite que Bidault ne donne pas l'impression d'accepter d'un cœur léger le refus socialiste.

Georges Bidault.- J'ai les mêmes pensées que vous et je le dirai. Le Groupe adopte une motion de confiance à Bidault.

Georges Bidault renonce faute de pouvoir compter sur une majorité cohérente.

Dans la soirée du 30 décembre, Bidault se rend à l'Elysée pour demander à Auriol de le décharger de sa mission. Puis il fait une déclaration à la presse : « ... J'ai reçu l'accueil le plus courtois mais les oppositions et les incertitudes qui se sont révélées dans plusieurs groupes m'interdisent de penser qu'il me

soit possible de compter sur une majorité dont la fermeté et la cohésion soient à la mesure des décisions à prendre... »

Dans son numéro 73 daté du 31 décembre 1952, le Bulletin d'information du Groupe donne des précisions :

« Seuls les groupes RPF et ARS avaient annoncé qu'ils voteront l'investiture. Les Indépendants et les Paysans attendraient le débat en séance publique ... Quant aux radicaux, ils ne purent que rapporter au Président Bidault le vote intervenu au comité Cadillac, qui avait décidé d'être favorable à l'investiture par 32 voix contre 31 (d'après certains bruits, le scrutin aurait donné en vérité 32 voix contre 32). L'unité de vote n'existant pas au Parti radical - comme on le sait -, cette dernière décision signifiait qu'une minorité seulement des radicaux apporterait ses suffrages ».

Mercredi 31 décembre à 15 heures, 112^e réunion, en fait la 120^e de l'année 1952, présidée par Robert Lecourt. Bidault déclare que le MRP peut se défendre contre les manœuvres des autres groupes grâce à l'aide du RPF.

Pierre-Henri Teitgen.- Bidault s'est rendu compte qu'il aurait l'investiture mais qu'il ne pourrait pas former son gouvernement ni surtout faire voter sa loi de pleins pouvoirs.

Jean Cayeux (Seine).- Est-il exact que le plafond des avances de la Banque de France, fixé à 175 milliards, a été crevé quand Pinay a démissionné ?

Pierre Abelin, secrétaire d'Etat sortant.- Non ! Les paiements à faire vers le 20 janvier à l'Union européenne des paiements s'élèvent à 27 milliards, en or ou en devises fortes.

Robert Lecourt.- Je mets les membres du Groupe en garde contre les nouvelles tentatives de Pierre de Léotard, qui cherche à rallier à son projet quelques députés dans plusieurs groupes.

Georges Bidault remercie la délégation MRP pour son concours et son appui. Il indique que beaucoup d'informations publiées dans « Le Figaro » sont inexactes... Les délégations des partis, dit-il, paraissent toutes disposées à faire don de ma personne à la France mais en vérité l'hostilité était manifeste. Le but de certains était de démolir le leader MRP par une majorité d'investiture étroite et des obstacles sans nombre aussitôt après. Le RGR et les modérés cherchent à constituer une majorité de droite, avec un appoint du RPF, qu'ils cherchent à casser de nouveau. Ils ont voulu surtout éviter la consolidation du bloc MRP-RPF, dont ils ont peur. J'ai dit à Auriol que cette affaire commençait à m'intéresser beaucoup ... Les radicaux et les modérés ne forment pas un bloc et, contre des manœuvres, le MRP peut se défendre avec l'aide du RPF, qui n'a que nous avec qui collaborer pour entrer dans le système.

Pierre-Henri Teitgen présente ses vœux d'heureuse année aux membres du Groupe.

Robert Lecourt y joint ceux du Bureau du groupe.

Sur proposition de **Francine Lefebvre**, le Groupe adopte une motion de reconnaissance à l'adresse de Bidault.

La séance est levée. C'est la dernière réunion du Groupe MRP en 1952.

Vendredi 2 janvier 1953 à 15 heures, 1^{ère} réunion de l'année 1953, présidée par Robert Lecourt. Examen des propositions du radical René Mayer, qu'Auriol a sollicité après l'abandon de Bidault.

Robert Lecourt.- Mayer préfère des lois-cadres aux pouvoirs spéciaux. Il veut faire 20 milliards d'économies sur les budgets civils, comprimer sensiblement les dépenses militaires en demandant une nouvelle organisation de l'OTAN, éviter des impôts nouveaux, réviser la fiscalité agricole, faire baisser le prix de l'acier, moderniser l'agriculture, amener les employeurs à consacrer des fonds au logement ; il est disposé à convoquer la Commission supérieure des conventions collectives ; il ne reprendrait pas le projet Pinay (les 0.75% concernant les allocations familiales ; sa politique étrangère serait proche de celle que Bidault vient d'exposer au cours de sa mission, notamment sur l'armée européenne ; il souhaite une révision rapide de la Constitution mais son gouvernement n'interviendrait pas dans ce dossier ; il appliquerait les lois scolaires mais il n'est pas favorable

à de nouvelles initiatives dans ce domaine ; il espère le soutien du Groupe socialiste en se basant seulement sur des impressions personnelles ; sur le RPF, il se dit prudent.

Robert Buron (Mayenne).- Ce programme est proche de celui de Bidault.

Pierre-Henri Teitgen.- Oui, ce programme n'appelle pas de réserves sérieuses mais les questions politiques sont renvoyées après l'investiture !

Pierre Boudet, sénateur du Lot.- Quelles économies Mayer compte-t-il faire sur les dépenses militaires ?

Pierre-Henri Teitgen.- Il pense à une centaine de milliards.

Fernand Bouxom. Il est souhaitable que Mayer, dans son discours d'investiture, fasse le bilan de « l'expérience Pinay ».

Robert Lecourt.- Il est probable qu'il sera prudent sur ce point.

.....

Samedi 3 janvier à 15 heures, 2^e réunion sous la présidence de Robert Lecourt. Le Groupe MRP accorde le « préjugé favorable » à Mayer.

.....

André Colin (Finistère), secrétaire général du MRP.- Le programme Mayer répond aux demandes du MRP ... Certes, Mayer ne fera pas le bilan de Pinay et c'est regrettable ; du moins ne croit-il pas à la possibilité d'emprunter 320 milliards comme le voulait Pinay ... En cas d'échec de Mayer, on aurait un Indépendant ; mieux vaut Mayer.

Pierre de Chevigné (Basses-Pyrénées), secrétaire d'Etat à la Guerre sortant.- Dans le budget de 1953, les dépenses militaires (860 milliards) sont en augmentation de 1% et les dépenses civiles de 10% ... Je ne crois pas possible une réduction des crédits militaires sans une modification de notre politique de défense nationale... L'aide américaine reste fonction de l'effort français.

Pierre Schneider.- Le volume de nos crédits militaires ne pourra être fixé qu'en mars ou avril, en fonction de la politique d'Eisenhower.

André Monteil.- Je suis partisan d'un préjugé favorable pour l'homme et pour son programme mais je fais les mêmes réserves que de Chevigné.

.....

Pierre Elain (Mayenne).- Préjugé favorable oui mais pas tant pour l'homme, qui aime à se dire laïque, que pour le programme.

Henri Bouret.- Préjugé favorable car la candidature Mayer semble préparer le retour de la SFIO... Je me demande si la réduction du budget militaire n'est pas le seul moyen d'équilibrer le budget global, sans inflation ni impôts nouveaux.

Léo Hamon, sénateur de la Seine.- Je ne vois pas comment le MRP pourrait justifier un refus du préjugé favorable ... J'approuve l'idée d'une réduction des crédits militaires. Je ne crois pas bon de faire un programme grâce à une aide extérieure extorquée au dernier moment.

Philippe Bapst (Bas-Rhin).- Je me félicite du plan de construction et d'équipement rural de Mayer. Je demande le maintien de Schuman au Quai d'Orsay.

Charles Barangé (Maine-et-Loire), rapporteur général de la Commission des Finances.- Le budget de 1952 accuse un déficit de 125 à 150 milliards. Ce déficit pèse actuellement sur la trésorerie. Les échéances de janvier et de février ne sont pas assurées. Le prochain gouvernement demandera sans doute de nouvelles avances. Il faut accepter les économies proposées par Mayer.

Edouard Moisan.- J'ai un préjugé favorable mais je regrette que Mayer ne veuille pas faire le bilan de Pinay.

Pierre Boudet, sénateur du Lot.- Il n'est pas sérieux d'envisager une réduction des crédits militaires. Acceptons-nous que l'armée française soit équipée entièrement par les Etats-Unis ? Il faut accorder le préjugé favorable à la personne mais non pas au programme car Mayer fait le choix auquel le MRP s'est toujours refusé.

Jacques Fonlupt-Espéraber (Haut-Rhin).- Je me réjouis que le candidat soit intelligent... Pour faire disparaître le mythe Pinay il faut que le bilan soit fait à la tribune. Par qui ? Par un radical, par un RPF ? Il faut trouver l'homme.

Louis Siefridt (Loire-Inférieure).- Nous n'avons parlé ni du Maroc, ni de la Tunisie, ni de la Sécurité Sociale... Je serais heureux que des membres du Groupe ne votent pas l'investiture de Mayer ; il faut faire comprendre aux radicaux que nos voix ont leur valeur.

Maurice Schumann.- Robert Schuman souhaite qu'aucune question de personne ne soit posée avant l'investiture.

Jacques Fonlupt-Espéraber.- La présence de Robert Schuman dans le gouvernement est nécessaire.

Robert Lecourt résume le débat et note, dans le programme Mayer, un progrès sérieux par rapport à Pinay. Il met aux voix une motion qui traduit un **préjugé favorable**.

Le Groupe l'adopte par 29 voix et 2 abstentions.

Mardi 6 janvier à 21 heures, 3^e réunion, sous la présidence de Robert Lecourt. Le Groupe MRP décide de voter l'investiture de René Mayer, mais ...

Robert Lecourt.- Voici ce que je pense de cette déclaration ministérielle : l'ensemble est bon sur le plan technique ; une réserve est à faire sur le problème sarrois (« **Le moment est venu d'élaborer les nouveaux accords qui doivent modifier les conventions franco-sarroises de 1950 et de reprendre d'actives négociations qui permettront de définir le statut européen de la Sarre** »).

André Monteil.- Je rappelle la position de Schuman sur la Sarre : l'euro-périsation de la Sarre sera le test de la bonne volonté de l'Allemagne.

Alfred Coste-Floret.- Dans son discours, Lecourt doit faire aussi des réserves sur l'intervention du gouvernement dans le processus d'une révision constitutionnelle « *il soumettra aux commissions compétentes des suggestions qu'il appuiera de son autorité.* »

Pierre Pflimlin.- A mon avis, la position de René Mayer sur l'armée européenne et sur la Sarre condamne la politique européenne de la France. Des réserves doivent être formulées mais il faut voter l'investiture (*des négociations devront être entreprises afin d'aménager, de compléter, de préciser ou d'éclaircir, par des protocoles additionnels, certaines des clauses de ces instruments diplomatiques, comme aussi de préparer une association plus étroite de la Grande-Bretagne avec la Communauté Européenne de Défense.*)

Francine Lefebvre.- Oui, faisons des réserves sur la politique étrangère.

André Denis.- Je suis embarrassé car il est déplorable pour moi de voter l'investiture, sachant que je serai dans l'opposition demain ... Je suis en désaccord avec Mayer sur la Tunisie, le Maroc, l'Allemagne.

Robert Schuman arrive à la réunion. Le Groupe l'applaudit.

Joseph Defos du Rau (Landes), élu pour la première fois député en 1919.- Quelles que soient nos préférences, le pays aspire surtout à la stabilité gouvernementale. Exiger du candidat à la direction du gouvernement un programme net et clair sur toutes les questions, pour lesquelles nous sommes nous-mêmes en désaccord, signifie que nous ne voulons d'aucune investiture... Après avoir pris connaissance des intentions de Bidault sur la révision constitutionnelle, je ne me suis pas étonné des propos de René Mayer, qui, dans ce domaine, avait été devancé. J'estime qu'à propos de cette révision nous allons perdre l'appui de la SFIO. En cas de référendum sur l'article 13 (« L'Assemblée Nationale vote seule la loi. Elle ne peut déléguer ce droit »), on verrait s'affronter les partisans de la République et ses adversaires ; Bidault et Mayer se sont engagés sur une voie dangereuse ... Le moment est venu d'une nouvelle conception de l'investiture : elle ne doit pas signifier que la majorité acceptera tous les projets du gouvernement. Supprimons le Parlement ; c'est une thèse. Ou alors acceptons que le Parlement contrôle l'action du gouvernement ... Je voterai l'investiture mais je ne prendrai aucun engagement à l'égard du Gouvernement Mayer. Gardons notre liberté. Le gouvernement

cherche à nous diminuer dans l'opinion publique ; nous devons être des hommes libres.

Henri Meck.- Je voterai l'investiture, amis notre ami Joseph Wasmer (Haut-Rhin) vient de faire une déclaration à la presse alsacienne où il annonce le vote hostile des députés MRP au cas où Robert Schuman quitterait le Quai d'Orsay. Je pense que le plus grave serait son remplacement par un autre MRP. Je crains que le vote favorable du RPF ne signifie un changement de notre politique étrangère.

Jacques Fonlupt-Espéraber (Haut-Rhin).- Je suis favorable au maintien de Robert Schuman au Quai d'Orsay, mais je ne me sens pas lié par la déclaration de Wasmer, que je juge maladroite.

Jean Cayeux. Quel est l'avis de Robert Schuman sur le programme européen de René Mayer ?

Paul Hutin-Desgrées.- Auriol ne rappellera pas Bidault si Mayer échoue ; on aura pire !

Par 41 voix et 3 abstentions, le Groupe décide de voter l'investiture de René Mayer.

Robert Lecourt, qui doit expliquer ce vote à la tribune, soumet au Groupe sa conclusion qui traite de la collaboration des classes sociales au sein du MRP et la présente comme modèle à observer au sein du Parlement.

Le Groupe donne son accord et applaudit.

Henri Meck.- Quelles garanties a obtenues le RPF ?

Paul Coste-Floret.- Nous le saurons après avoir entendu les questions du RPF et les réponses de Mayer !

Mercredi 7 janvier à 1 heure 15, 4^e réunion, sous la présidence de Robert Lecourt. Répondant à une question de Chaban-Delmas, René Mayer est devenu ambigu sur la CED ; Robert Schuman annonce qu'il votera contre l'investiture, sauf si ...

Gros incident en séance publique et dans les couloirs mardi 6 janvier entre 22 heures 30 et minuit, au moment des questions posées à René Mayer et de ses réponses.

Au nom du groupe RPF, Jacques Chaban-Delmas l'a interrogé sur « l'intégrité et l'unité de l'armée française » en cas de création de l'armée européenne prévue par le traité de CED. René Mayer, qui a besoin des voix RPF, lui a répondu qu'il veillerait à maintenir cette intégrité et cette unité.

Ayant pris contact avec Robert Schuman, Maurice Schumann a aussitôt fait une démarche, dans les bureaux du Palais-Bourbon, auprès de René Mayer ; il s'est fait accompagner par René Pleven et Paul Reynaud. René Mayer lui a répondu en substance : je ne modifierai pas le traité ; je n'accepterai que des protocoles annexes, mais j'ai accepté en revanche de maintenir l'intégrité et l'unité de l'armée française. Qu'est-ce à dire exactement ? « Il s'agit de donner suite à une convention militaire relative au statut des officiers et des hommes de troupe des armées françaises qui pourraient passer de l'armée de l'Union Française dans l'armée européenne et vice versa ».

Pierre Henri Teitgen, qui, lui aussi, a vu Mayer, a obtenu de lui la même réponse.

A la réunion du Groupe qui s'ouvre mercredi à 1 heure 15, Maurice Schumann et Teitgen font un rapport sur leurs démarches et le débat s'engage aussitôt avec une intervention de Robert Schuman.

Robert Schuman.- Le traité n'a jamais empêché cela (à propos de la convention militaire). Mais l'intégrité de l'armée française est opposée à l'armée européenne ; c'est la seule interprétation possible.

Alfred Coste-Floret.- Il faut obtenir de Mayer une interprétation nette.

Roger Devémy.- La déclaration de Mayer signifie pour tout le monde : abandon de l'armée européenne.

Pierre de Chevigné.- Je confirme ce que Maurice Schumann nous a dit.

André Monteil.- Je vous indique que Pleven (ministre de la Défense nationale dans le Gouvernement Pinay) a trouvé une solution au problème du statut des soldats français appelés à servir dans l'armée européenne ou l'armée de l'Union Française : une double administration, pour le personnel intégré et pour le personnel national.

Robert Schuman.- Le problème est ailleurs : oui ou non, l'armée française, dans son ensemble, est-elle intégrée ou nationale ? Il faut une réponse claire de Mayer.

André Monteil.- L'évolution va vers des corps d'armée nationaux.

Robert Schuman.- Ce serait contraire au traité ! Devant de telles propositions, je voterai contre ! Je ne veux pas d'armée nationale allemande !

Jean Letourneau.- Mayer m'a dit qu'il défendrait le traité.

Fernand Bouxom.- L'intégrité de l'armée française suppose l'intégrité de l'armée allemande.

Robert Schuman.- Je ne peux pas voter sans éclaircissements.

Robert Lecourt.- Demandons à Mayer de s'expliquer à la tribune.

Le Groupe suspend sa séance à 1 heure 30. Il la reprend à 1 heure 45.

Robert Schuman.- Je viens de voir Mayer, avec Pleven et Alphand (représentant de la France au Conseil de l'OTAN à Londres) : Chaban-Delmas a bien demandé l'intégrité de l'armée française, ce qui serait évidemment la négation de l'armée européenne. Mayer nous a déclaré qu'il avait voulu dire que serait assurée l'intégrité des forces armées françaises, c'est-à-dire l'intégrité des hommes qui constituent ces armées. Je m'habitue difficilement à cette distinction. Mais s'il s'agit bien de cela, il n'y a pas de difficulté car le traité ne s'y oppose pas. Je note toutefois que la dépêche de l'Agence France Presse parle d'intégrité de l'armée nationale. J'ai demandé à Mayer de donner des précisions ; il a refusé. Je continue à souhaiter une explication donnant l'interprétation que Mayer donne lui-même à ses propos.

Paul Hutin-Desgrées.- Nous ferons tout tomber !

Pierre-Henri Teitgen.- Mayer cherche à apaiser des exigences. Mais lesquelles ? Celles des autres ou les nôtres ? Il semble bien qu'il s'agisse de celles des autres... La question de confiance ne sera pas posée pour la ratification du traité, ajoute Mayer. Cela est très subtil. Si nous voulons faire échouer Mayer, nous avons un sujet facile. Sinon, donnons notre propre interprétation.

Fernand Bouxom.- Teitgen a raison. Si nous laissons faire, l'opinion sera informée demain de l'abandon de l'armée européenne.

Henri Bouret.- Non ! Une telle initiative serait inopportune. Le MRP ne doit pas prendre encore la responsabilité d'un échec.

André Monteil.- Soyons calmes. Les compromis sont souvent verbaux. Tel est le cas ce soir.

Joannès Dupraz.- Il serait inutile de faire rebondir la crise sur un incident provoqué par une querelle de mots.

Germaine Poinso-Chapuis.- J'approuve les remarques de Monteil et de Dupraz. Nous réglerons le problème lors de la formation du gouvernement.

Paul Coste-Floret.- D'accord !

Maurice Lucas.- Mais comment va voter Robert Schuman ?

Le Groupe clôt sa séance en décidant, par 25 voix contre 13, qu'il n'expliquera pas son vote (en fait, compte tenu de la suite des débats, Lecourt fera bien son discours (Journal Officiel Débats A.N. du 7 janvier 1953, pages 34 à 36)

On lit dans le Bulletin d'information du Groupe n° 2 daté du 10 janvier 1953 : « Questionné, M. René Mayer affirme qu'il reste fidèle à l'armée européenne et que dans sa réponse à M. Chaban-Delmas il n'a pas donné d'autre assurance au RPF que de garantir aux officiers et sous-officiers français un statut national, qu'ils servent dans les troupes de l'Union Française ou dans les troupes de l'armée européenne et qu'ils passent de l'une dans l'autre de ces formations ... Le Groupe décide de maintenir sa décision favorable à l'investiture ... »

Le 6 janvier à 3 heures 10 du matin, René Mayer obtient l'investiture de l'Assemblée Nationale par 289 voix contre 205 (communistes, progressistes, socialistes, 1 RPF).

Votent pour : 86 MRP sur 88, les 14 IOM, 72 radicaux sur 74, les 23 UDSR, 47 Indépendants sur 54, 34 Paysans sur 46, 28 ARS (dissidents RPF) sur 32, 81 RPF sur 84, 3 non inscrits et 1 socialiste.

Mercredi 7 janvier à 18 heures, 5è réunion, sous la présidence d'Edouard Thibault. Mayer forme son gouvernement. Il va offrir le Quai d'Orsay à Georges Bidault.

Robert Lecourt a été reçu, en compagnie de Walker, par Mayer, qui offre au MRP : un ministre d'Etat chargé de la réforme constitutionnelle, le Quai d'Orsay, les Etats associés (l'Indochine), les Finances, la Production industrielle, le Travail. A propos du Quai, il veut revoir Schuman avant de se décider. Et Schuman, où en est-il ? Il avait demandé que la question du titulaire du Quai d'Orsay ne soit pas soulevée avant l'investiture. Il avait dit qu'il désirait quitter ce poste « en raison de diverses difficultés »... Barangé a été sollicité par Mayer pour les Finances mais notre ami a refusé.

Francine Lefebvre.- Le MRP doit refuser les Finances et les Etats associés. Et nos amis sollicités pour être ministres doivent demander l'accord du Mouvement.

Henri Bouret.- Je remercie Teitgen pour ce qu'il a fait dans cette crise et je lui demande que le Mouvement suive de près le choix de ses ministres, qui devront défendre au sein du gouvernement le programme MRP tel qu'il a été défini dans les congrès nationaux. Je souhaite en outre que le MRP garde l'outre-mer, quitte à lâcher les Etats associés.

Gilbert Cartier (Seine-et-Oise, maire de Villeneuve-le-Roi).- Je redoute l'attribution de l'Information à un Indépendant (après l'expérience Marcellin).

Joseph Dumas.- Je rejoins Bouret. Je n'accepte pas l'abandon de la France d'outre-mer (qui fera appliquer le Code du Travail outre-mer ?), ni l'attribution des Finances, ni la création d'un ministère d'Etat chargé de la réforme constitutionnelle...

Edouard Moisan.- Je distingue deux catégories de ministères. 1° ceux auxquels le MRP n'a jamais droit (Intérieur, Education Nationale) ; 2° ceux qu'on lui offre toujours (Finances...). Tout dépend du règlement de l'affaire du Quai d'Orsay.

Lionel de Tinguy.- J'appuie Moisan. Il nous faut un secrétaire d'Etat à l'Intérieur en vue des prochaines élections municipales.

André Colin.- En revanche, je considère comme excellent le retour du MRP au Travail et à la Sécurité Sociale et souhaitable son maintien à l'outre-mer. Notre présence à l'Intérieur ? Elle est valable surtout pour des élections législatives et des élections sénatoriales. Je suis prêt à partager le manque d'enthousiasme du groupe pour les Etats associés. Je m'étonne que l'on veuille charger un ministre de la révision constitutionnelle : c'est un poste plein de risques car pour faire une telle révision il faut avoir une majorité.

Henri Meck.- Elucidons d'abord le problème de la politique européenne.

Jules Duquesne (Nord).- Avant d'accepter le Travail, Paul Bacon doit savoir s'il est possible d'augmenter les salaires et les allocations familiales.

Robert Bichet.- N'acceptons pas un ministère de la révision constitutionnelle. Refusons les Finances.

Pierre Gabelle.- Les Etats associés ne devaient pas compter dans la répartition politique des portefeuilles.

Paul Hutin-Desgrées.- Je me méfie du renouvellement des cadres dans les ministères... Je m'étonne que le RPF et l'ARS ne participent pas au gouvernement... Il faut assurer l'essor et la stabilité du Gouvernement Mayer.

.....
Charles Barangé.- Exigeons l'Enseignement technique et la Jeunesse.

.....
La séance est levée. Elle sera suivie à 22 heures, ce mercredi 7 janvier 1953, d'une réunion exceptionnelle, regroupant les groupes parlementaires et la Commission exécutive du MRP.

Mercredi 7 janvier 1953 à 22 heures, 6è réunion regroupant les groupes parlementaires et la Commission exécutive, sous la présidence de Pierre-Henri Teitgen. Cette réunion va durer jusqu'au jeudi 8 à 10 heures. « Sur l'Europe, je ne tiendrai pas le quart de ce que Mayer a promis au RPF », dit Bidault, que Schuman demande au MRP d'accepter pour prendre sa succession.

Robert Schuman.- J'ai vu Mayer : il ne donnera le Travail au MRP que s'il accepte les Finances.

Pierre-Henri Teitgen.- Si Mayer utilise la méthode de l'ultimatum, il n'y a plus lieu de discuter avec lui.

.....
Robert Schuman.- Nous devons éviter le piège qui nous rendrait responsables de l'échec de Mayer. Nous devons assurer la continuité de notre politique étrangère, non pas la continuité d'un homme mais d'une politique. Nous ne pouvons pas renoncer au Quai d'Orsay dans les circonstances actuelles. Il n'y a pas d'exclusive contre une personne mais un choix est fait par Mayer en raison d'une situation politique dont il doit tenir compte. Je considère comme impossible d'imposer un choix au président du Conseil. Un ministre nommé dans de telles conditions apparaîtrait comme un intrus et il serait une gêne pour le gouvernement... De plus, pour être efficace, le ministre des Affaires étrangères doit être assuré de la confiance de ses collègues du gouvernement, afin de pouvoir prendre les risques nécessaires... Je me trouve engagé par ma signature avec le traité de Paris et les Accords de Bonn. Le programme Mayer prévoit des amendements à ces textes. Il est difficile à l'ancien négociateur de rouvrir les discussions. Les chances sont plus grandes avec un homme nouveau.

En conclusion, je propose au groupe MRP de demander à Georges Bidault d'accepter ma succession ; la politique étrangère française sera poursuivie. Bidault était ministre à la Libération ; ce serait donc une relève normale. Si nous n'acceptons pas, ou Mayer échoue ou le MRP perd le Quai d'Orsay. Accepter Bidault, c'est une bonne solution, qui nous permet d'être plus exigeants envers Mayer sur les autres points.

Pierre-Henri Teitgen.- Je rends hommage à ce langage de noblesse.

Georges Bidault.- Je suis profondément ému. Pour préserver la continuité, partiellement entamée aujourd'hui de notre politique étrangère, nous aurons beaucoup de difficultés... Mayer a accordé au RPF bien davantage que ce que j'avais proposé la semaine dernière lors de ma tentative, mais j'ai dit à un journaliste que je ne tiendrais pas le quart de ce que Mayer a promis au RPF. De toute façon, les diverses déclarations de Mayer rendent la situation apparemment inextricable. Mais il importe de sauver ce qui doit être sauvé. Je m'en remets au jugement de Robert Schuman et du Groupe. Je ne crois pas à la solidité du gouvernement en voie de constitution...

Joseph Dumas.- faisons un communiqué à la presse : c'est à la demande de Robert Schuman que le Groupe MRP accepte le changement de titulaire au Quai d'Orsay.

Maurice Lucas.- Je ne suis pas convaincu. Pour l'opinion, le départ de Schuman signifiera un changement de politique étrangère ! On nous dit qu'aucune exclusive n'a été lancée contre lui. Alors, si c'était vrai, pourquoi ne pas garder Schuman ?

Robert Schuman (répondant à une question de Paul Simon, ancien député et ancien conseiller de la République).- Mayer m'a proposé un ministère d'Etat. Si j'acceptais, l'opinion comprendrait encore moins.

.....
Yvon Coudé du Foreste, ancien conseiller de la République, ancien secrétaire d'Etat à l'Agriculture (premier cabinet Schuman) et ancien secrétaire d'Etat aux Affaires économiques, chargé du ravitaillement, dans les cabinets André Marie et Henri Queuille, en 1948.- J'ai pour Schuman et Bidault une égale sympathie et une égale confiance mais je pense que le débat que nous avons ici ne peut être qu'inefficace. Faisons confiance à nos deux amis pour choisir.

Paul Gosset.- L'opinion commence à donner son adhésion aux vastes horizons de la politique européenne menée par Robert Schuman. Dans ces conditions, dire qu'on assure la relève risque de signifier que l'on renonce à cette politique. Respectons la volonté de Schuman mais faisons tout pour que le pays sache que la politique étrangère reste la même et que le MRP la maintient.

Lionel de Tinguy.- J'admire Bidault et Schuman au même degré ; cependant, du point de vue du MRP, accepter le remplacement c'est entériner une défaite. J'ai donc tendance à répondre « non » à la demande de Schuman ... Toute la presse dira : « Le MRP reconnaît ses erreurs ». Faisons une nouvelle démarche auprès de Mayer.

Robert Schuman.- Je ne crois pas au succès d'une telle démarche. Il serait dangereux d'imposer une nomination qui rendrait la situation du ministre trop inconfortable. Il est d'ailleurs possible de faire apparaître qu'il n'y a pas de désaveu. Je le dirai moi-même. Je ne bouderai pas.

Fernand Bouxom. Je n'en pense pas moins que la retraite de Schuman aura d'immenses conséquences pour le MRP. Nous n'avons pas de garanties suffisantes. Mayer a besoin de Bidault à la place de Schuman pour s'assurer une majorité, pour avoir avec lui le RPF, qui, lui, a l'assurance que l'armée européenne ne sera pas faite.

Henri Meck.- J'approuve de Tinguy et Gosset. Nous devons faire savoir de façon claire que la continuité sera assurée. Bidault va se heurter à des obstacles difficiles.

Robert Buron.- Je pose cette question à Bidault et à Schuman : oui ou non y aurait-il un danger grave pour le MRP à refuser le Quai d'Orsay ? La politique étrangère n'est-elle pas déjà infléchie depuis trois mois ? Sauver l'essentiel, qu'est-ce que cela signifie ? Descendre les marches une à une ? Ne vaut-il pas mieux, pour un temps, céder la place ?

Pierre-Henri Teitgen.- Attention ! Le MRP ne pourrait pas participer à un gouvernement dont il n'approuverait pas la politique étrangère.

Jacques Fonlupt-Espéaber.- Je constate le désir de Schuman de quitter son poste. Il faut faire une campagne vigoureuse dans le pays ... J'attire l'attention de Bidault sur le crédit dont jouit Schuman en Afrique du Nord. Il ne faut pas que ce crédit soit perdu.

André Denis.- Il faut trouver une explication qui nous permette de ne pas nous renier. Peut-être grâce à l'évolution de la situation nous retrouverons-nous tous d'accord sur l'armée européenne alors qu'hier nous étions en désaccord...

Jean Cayeux.- Je suis séduit par la proposition de Buron.

Robert Schuman.- Je réponds à Buron : la politique européenne de la France n'a pas varié ces derniers mois. En revanche, depuis plusieurs mois, trop de personnalités se sont mêlées d'affaires étrangères : le président du Conseil, les ministres de la Défense, des Finances, des Etats associés ... L'intérêt du pays est que nous restions présents. Bidault doit prendre la relève.

Pierre-Henri Teitgen.- Je constate la résolution de Schuman... Le devoir du MRP est de sauvegarder la politique européenne. Est-ce encore possible, malgré les paroles imprudentes de Mayer ? Nos garanties sont dans la personne de Bidault. Nous ne pouvons pas atténuer par des regrets la confiance que nous avons en lui !

La séance est suspendue à minuit 30. Elle est reprise à 1 heure.

Charles Barangé.- J'ai vu Mayer. Il a enregistré mon refus de prendre les Finances mais il persiste à vouloir imposer les Finances au MRP, avec le Travail. Je lui ai dit que, pour le MRP, accepter le Travail dans un gouvernement radical c'était une marque de bienveillance à son égard mais qu'il ne fallait pas en demander trop. Mayer, en outre, ne veut pas nous donner l'outre-mer.

Pierre-Henri Teitgen.- Le MRP veut l'outre-mer ? (oui !) Il accepte les Finances et le Travail ? (non , pas les Finances !) Je

comprends : le MRP ne veut pas liquider une politique qu'il n'a pas voulue.

Dans la discussion qui suit, Fonlupt, Dumas, Bouxom, Moisan, Teitgen, Colin considèrent le refus des Finances comme absolu.

Pierre-Henri Teitgen.- Devons-nous nous battre aussi contre le ministère d'Etat chargé de la révision constitutionnelle ?

Fernand Bouxom.- Commençons par refuser, nous verrons après.

Pierre-Henri Teitgen.- Il faudrait que notre délégation puisse proposer des secrétariats d'Etat pour des députés qui ont particulièrement la confiance du Groupe...

La séance est suspendue à 1 heure 30. Elle reprise à 3 heures 30.

Pierre-Henri Teitgen.- Le résultat de notre dernier entretien avec Mayer est entièrement négatif. De plus, le ministère de l'Industrie et du Commerce est coupé en deux, la seconde moitié allant à un Indépendant. L'ARS aurait les Anciens combattants. Toutefois Mayer a dit qu'il allait encore réfléchir.

Joseph Dumas.- Très bien, levons la séance !

Fernand Bouxom.- Eh oui !

Henri Bouret.- Ne nous déjugeons pas !

André Colin.- Refuser un portefeuille ne peut pas nous rendre responsables d'un échec de Mayer mais en revendiquer un le peut. Allons revoir Mayer, qui a été impressionné par notre fermeté.

Robert Buron.- Nous voici dans un match d'endurance avec Mayer et les autres groupes. Ne lâchons pas !

La séance est suspendue à 4 heures. Elle est reprise à 5 heures 40.

Pierre-Henri Teitgen.- Je viens de téléphoner à Bidault : Mayer est intraitable et parle d'ultimatum.

Henri Bouret.- Nos demandes sont raisonnables ; nous ne pouvons pas y renoncer.

Pierre-Henri Teitgen.- Je l'entends bien ainsi mais il faut être prudent dans la forme ... Mayer m'appelle de nouveau.

La séance est suspendue à 5 heures 45. Elle est reprise à 7 heures 45.

Pierre-Henri Teitgen.- Mayer nous offre les Affaires économiques à la place des Finances. Nous n'obtenons pas l'outre-mer. L'ARS aurait le Commerce. Les modérés auraient un ministère d'Etat ou la Reconstruction, le Budget, l'Agriculture, la France d'outre-mer, les PTT, la Santé, les Anciens combattants ... Les radicaux obtiendraient la vice-présidence du Conseil, la Justice, l'Intérieur, l'Education nationale, les Travaux publics, les Finances. L'UDSR recevrait la Défense, la Reconstruction ou un ministère d'Etat. L'Information serait confiée au radical Hugues. Aujoulat (IOM) conserverait son poste.

Edouard Moisan.- Le Groupe peut encore différer sa réponse, d'autres groupes n'ayant pas encore donné la leur. Réclamons encore l'outre-mer.

Robert Lecourt.- Oui mais nous ne savons pas comment faire encore attendre Mayer.

Jacques Fonlupt-Espéaber.- D'accord avec Moisan.

Pierre Pflimlin.- Je pense que le Groupe peut accepter les propositions de Mayer.

Henri Lacaze.- Je propose qu'au préalable nous prenions contact avec les groupes qui discutent.

Joseph Dumas.- Laissons à notre délégation le soin de suivre l'évolution des négociations.

André Colin.- D'autres groupes n'ayant pas encore donné leur réponse, attendons de voir si une autre distribution des portefeuilles est possible.

.....

Robert Buron.- Toute cette affaire est un échec pour le MRP. Il faut encore nous battre !

Edouard Moisan.- Oui, il faut nous entendre avec les Indépendants contre les prétentions des radicaux.

Robert Lecourt.- Je viens de voir Chastellain (Indépendant, Seine Inférieure) ; il n'y a pas lieu de se précipiter.

Pierre-Henri Teitgen.- Moi je crois que le Groupe ne doit pas se faire trop d'illusions sur des possibilités nouvelles, sauf en cas de refus des Indépendants ... Je n'accepte pas que la délégation MRP

reçoive tous les pouvoirs ; le Groupe doit prendre ses responsabilités.

Robert Lecourt.- Je précise mes informations : les Indépendants sont prêts à refuser la participation s'ils n'obtiennent pas un grand ministère.

La séance est suspendue à 8 heures 30. Elle est reprise à 9 heures 30.

Pierre-Henri Teitgen.- Je suggère à Lecourt de dire à Mayer que le Groupe accepte en principe ses propositions, tout en cherchant encore à obtenir plus.

Henri Lacaze.- Où en sont nos contacts avec les Indépendants ?

Pierre-Henri Teitgen.- Les Indépendants font des demandes qui ne sont pas intéressantes pour nous.

Robert Lecourt.- Les Indépendants en sont au même point que nous. Ils nous attendent comme nous les attendons. Je veux bien aller voir Mayer pour lui donner notre accord sur la liste présentée, non modifiée.

Lionel de Tinguy.- Il nous faut un secrétariat d'Etat à l'Intérieur.

Pierre-Henri Teitgen.- Acceptons la liste proposée sous réserve que la répartition ne soit pas remise en cause par un autre groupe.

Jean Lecanuet (Seine-Inférieure).- Je demande l'ajournement de notre décision.

Cette proposition est adoptée par 12 voix contre 10.

Pierre-Henri Teitgen.- Je vous propose un communiqué sur le remplacement de Schuman par Bidault.

Jean Cayeux.- Le Groupe n'a pas encore été appelé à voter sur le problème du Quai d'Orsay.

Pierre-Henri Teitgen.- C'est au cours de la nuit qu'il aurait fallu demander ce vote ! Le problème du Quai a été joint par nous-mêmes au problème d'ensemble de notre participation.

Le communiqué proposé par Teitgen est adopté à l'unanimité. Il est décidé qu'il ne sera publié que si le gouvernement se forme.

Robert Lecourt.- Les prétentions des Indépendants diminuent. Il n'est donc pas politique de retarder encore notre décision.

Il consulte l'assemblée, composée des deux groupes parlementaires et de la Commission exécutive.

L'adoption des propositions Mayer sur la composition du gouvernement, non modifiées, est alors votée par 17 voix contre 3 et 2 abstentions, 6 membres de l'assemblée ne prenant pas part au vote.

Il est décidé que cette décision doit être portée sans délai à la connaissance de Mayer.

Pierre-Henri Teitgen rappelle quels sont les membres du Groupe sollicités par Mayer : Bacon (Travail), Letourneau (Etats associés), Paul Coste-Floret (ministre d'Etat chargé de la révision constitutionnelle), Buron (Affaires économiques), Louvel (Industrie et Commerce), Bidault (Affaires étrangères).

Il est précisé que l'assemblée fait confiance à sa délégation pour donner son accord à la désignation de tel ou tel élu MRP au cas où certains des noms figurant sur cette liste ne seraient pas retenus.

La séance est levée de jeudi 8 janvier 1953 à 10 heures.

Elle restera la plus longue dans toute l'histoire du MRP. Pendant les suspensions de séances, consacrées par la délégation aux négociations avec Mayer, quelques membres du Groupe ont fait patienter leurs collègues en chantonnant des airs à la mode ou en faisant des numéros d'imitation (de «personnages politiques»).

Quelques talents se révèlent à cette occasion. Surtout celui d'Edouard Thibault, professeur d'histoire, 41 ans, député du Gard ; il sera secrétaire d'Etat à l'Intérieur dans le gouvernement Laniel, qui succèdera au Gouvernement Mayer en juillet 1953.

Mardi 13 janvier à 14 heures, 7^e réunion, présidée par Robert Lecourt. La nomination des secrétaires d'Etat. André Denis : « Un gouvernement au service du patronat ».

Paul Coste-Floret .- Le président du Groupe m'a demandé de faire valoir auprès de Mayer les désirs du Groupe concernant la nomination des secrétaires d'Etat (qui était prévue pour le 10 janvier, soit deux jours après la nomination des ministres) :

- obtenir un tiers des secrétariats d'Etat (Mayer ne comptait pas Félix Gaillard, qu'il considérait comme « son collaborateur direct ») ;
- faire nommer des jeunes ;
- obtenir un poste à l'Intérieur (satisfaction obtenue, pour Colin) ;
- obtenir des postes à l'Enseignement technique, à l'Agriculture et à la France d'outre-mer, pour le Docteur Aujoulat (IOM, ex-MRP) : demandes non satisfaites.

La Commission exécutive a chargé l'orateur et Colin de faire savoir à Mayer que s'il ne donnait pas satisfaction aux IOM le Groupe MRP se prononcerait pour la discussion immédiate d'interpellations sur la composition du gouvernement.

Charles Barangé.- Nous n'avons pas obtenu la promotion de jeunes n'ayant pas encore été membres du gouvernement.

André Denis.- A la réunion du Groupe MRP de la nuit de mercredi à jeudi, j'ai vu des physionomies qui n'avaient rien à voir avec le souci de l'intérêt du pays ni avec le souci du Mouvement. Je regrette la présence du MRP dans un gouvernement au service du patronat.

André Monteil, interrogeant Barangé.- Comment faire ? En dehors du tour de bête ou du tirage au sort ?

André Colin.- Il faudrait que seule la délégation du MRP traite avec le président du Conseil. Mayer ne voulait pas. Nous aurions dû le lui imposer.

Robert Lecourt.- Les présidents du Conseil cherchent chaque fois à diviser le MRP. Je constate que dix députés radicaux font un ministre, alors qu'il en faut seize au MRP. Le bilan est clair : il est mauvais pour le MRP.

Jonah Ranaivo (Madagascar).- On vient de voir la volonté du capitalisme colonial d'écarter le MRP de la France d'outre-mer. J'indique que l'Inspecteur général du travail à Madagascar, chargé de l'application du code du Travail, est un radical !

A la fin de la réunion, on évoque le renouvellement du bureau de l'Assemblée : les Indépendants présentent Jacques Fourcade (Hautes-Pyrénées) contre Herriot. **Georges Bidault** rappelle qu'Herriot est venu une fois voter pour son gouvernement, geste unique, jusqu'ici, dans l'histoire de la Quatrième République.

La composition du Gouvernement René Mayer

Investiture le 6 janvier. Nomination des ministres le 8, des secrétaires d'Etat le 10. Approbation par l'Assemblée le 22.

A Matignon, René Mayer est entouré de 3 secrétaires d'Etat : Félix Gaillard et Emile Hugues, radicaux, **Joannès Dupraz**, MRP.

Il est assisté par un vice-président du Conseil, Henri Queuille (radical) et par deux ministres d'Etat : **Paul Coste-Floret** (MRP) et Edouard Bonnefous (UDSR).

Viennent ensuite les ministres et leurs secrétaires d'Etat :

- Justice : Léon Martinaud-Déplat (radical)
- Affaires étrangères : **Georges Bidault** (MRP), avec un secrétaire d'Etat : **Maurice Schumann** (MRP).
- Intérieur : Charles Brune (radical), avec un secrétaire d'Etat : **André Colin** (MRP).
- Défense nationale et Forces armées : René Pleven (UDSR), avec trois secrétaires d'Etat : **Pierre de Chevigné** (MRP) à la Guerre, Jacques Gavini (Indépendant) à la Marine, Pierre Montel (Indépendant) à l'Air.

- Finances : Maurice Bourguès-Maunory (radical).
 - Budget : Jean Moreau (Indépendant).
 - Affaires économiques : **Robert Buron** (MRP)
 - Education nationale : André Marie (radical), avec deux secrétaires d'Etat : André Cornu (radical) aux Beaux-Arts et Jean Masson (radical) à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports.
 - Travaux publics, transports et tourisme : André Morice (radical), avec un secrétaire d'Etat : Jules Ramarony (Paysan) à la Marine marchande.
 - Industrie et Energie : **Jean-Marie Louvel** (MRP)
 - Commerce : Paul Ribeyre (Paysan) jusqu'au 11 février, puis Guy Petit (Paysan).
 - Agriculture : Camille Laurens (Paysan), avec un secrétaire d'Etat : Guy Petit, jusqu'au 11 février.
 - France d'outre-mer : Louis Jacquinet (Indépendant), avec un secrétaire d'Etat : Henri Caillavet (radical).
 - Travail et Sécurité Sociale : **Paul Bacon** (MRP).
 - Reconstruction et Urbanisme : Pierre Courant (Indépendant)
 - Anciens combattants et victimes de la guerre : Henri Bergasse (ARS)
 - Santé publique et population : André Boutemy (radical), démissionnaire le 9 février et remplacé par Paul Ribeyre, avec un secrétaire d'Etat : Pierre Couinaud (passé à l'ARS).
 - PTT : Roger Duchet (Indépendant)
- N.B. Jacquinet et Caillavet n'ont pas voté le Code du travail outre-mer. Les IOM ne sont pas représentés au gouvernement.*

Mardi 13 janvier à 21 heures, 8^e réunion, présidée par Robert Lecourt. Fourcade contre Herriot pour la présidence de l'Assemblée. Faut-il sanctionner le Parti radical ? Comment ? Avec qui ?

Robert Lecourt.- Fourcade maintient sa candidature, Herriot aussi, à l'issue des deux premiers tours du scrutin.

Paul Hutin-Desgrées.- Un candidat MRP serait battu.

Pierre Schneider.- J'ai vu Chaban-Delmas ; d'après lui, le RPF pense qu'il appartient au MRP de demander aux Indépendants de choisir un autre candidat que Fourcade ou de présenter lui-même un candidat, qui serait un bon candidat s'il dégagait un poste important : celui de Barangé par exemple.

Jean-Jacques Juglas.- Soustelle vient de me dire que le RPF voterait pour tout candidat qui se présenterait contre Herriot.

Edouard Thibault.- J'ai eu plusieurs contacts avec Chaban-Delmas. Je pense qu'en vérité ce RPF-radical joue le jeu d'Herriot... Le Bureau du Groupe a pensé à une sanction contre le Parti radical. Le MRP pourrait jouer son jeu si Fourcade se retirait. De toute façon, Herriot sortira diminué de l'épreuve.

Edouard Moisan.- Une bataille engagée doit être menée à son terme. J'invite le Groupe à ne pas capituler en rase campagne. Je souhaite que le MRP ne joue pas le cocu à perpétuité. Ne courbons pas l'échine !

Lionel de Tinguy.- Je dis que le RPF votera pour Schneider s'il obtient le rapport général de la Commission des Finances, occupé par Barangé.

.....

La séance est suspendue à minuit trente, le 14 janvier. Elle est reprise une heure plus tard.

Robert Lecourt a été reçu par Mayer avec les autres présidents de groupe. Le président du Conseil a attiré l'attention de ses visiteurs sur la gravité d'une rupture de la majorité dans l'élection du président de l'Assemblée.

L'Indépendant Chastellain lui a répondu en parlant de « la gourmandise radicale ».

.....

Lionel de Tinguy.- Je m'étonne que le gouvernement se mêle de l'élection du président de l'Assemblée.

Au troisième tour de scrutin, Herriot est réélu par 223 voix contre 143 à Fourcade et 56 à Cachin.

Mardi 20 janvier à 14 heures ; 9^e réunion, présidée par Henri Lacaze. Le procès d'Oradour et le problème des Alsaciens et des Lorrains incorporés de force dans l'armée allemande à partir de 1942 (En Alsace et en Moselle on les appelle « les malgré nous »).

.....

Pierre Pflimlin présente la proposition de loi déposée par treize députés d'Alsace (parmi lesquels sept MRP) visant à modifier la loi du 15 septembre 1948 sur les crimes de guerre dus à l'action collective, de manière à ne pas faire supporter la présomption de culpabilité aux incorporés de force.

Un arrêt de la Cour de Cassation a rendu cette loi applicable aux citoyens français. Cependant, les jeunes Alsaciens et Lorrains qui ont été incorporés de force dans l'armée allemande ne se trouvent-ils pas dans une situation particulière ? Les élus alsaciens demandent que la loi ne leur soit pas applicable.

La loi de 1948 laisse aux inculpés la charge de faire la double preuve de leur incorporation forcée et de leur non-participation au crime.

Or parmi les 21 inculpés traduits depuis le 12 janvier devant le Tribunal militaire de Bordeaux pour répondre de leur participation au massacre de 642 civils le 10 juin 1944 à Oradour-sur-Glane, en Haute-Vienne, se trouvent 14 Alsaciens. Ils appartenaient à la 3^e compagnie du 4^e régiment blindé de la 2^e division SS « Das Reich ».

Lionel de Tinguy.- Je suis hostile à cette loi car elle est contraire à notre droit (dans la mesure où elle impose à l'inculpé de faire la preuve d'un fait négatif).

Henri-Louis Grimaud (Isère).- La loi pourrait être modifiée, mais, pour être efficace, mieux vaut se limiter aujourd'hui au texte de nos collègues alsaciens.

Joseph Defos du Rau.- Je ne suis pas hostile à une modification de la loi, mais je suis inquiet de l'exploitation qui est faite de cette affaire et qui sera faite d'une éventuelle mansuétude à l'égard des criminels. Les crimes d'Oradour dépassent l'imagination. Etre Alsacien n'est pas une circonstance atténuante quand il s'agit de crimes de guerre. Au contraire.

Joseph Wasmer (Haut-Rhin).- Defos du Rau fait le procès de l'Alsace ! Oublie-t-il la contrainte affreuse subie par les Alsaciens incorporés de force dans les S.S. ? La situation est grave en Alsace ! Les esprits ont été excités par le RPF. Le MRP a tout fait pour tenter de les apaiser. Il faut juger et condamner les criminels mais avec les lois ordinaires.

Henri Meck.- J'approuve Wasmer.

Alfred Coste-Floret.- Moi aussi. Il n'était pas toujours possible de se soustraire à l'incorporation de force.

Abbé Albert Gau.- J'accepte la proposition de nos collègues alsaciens mais j'aimerais que l'on insiste davantage sur la responsabilité individuelle.

Pierre Pflimlin.- Je rappelle que la désertion d'un Alsacien entraînait des représailles terribles contre sa famille... Notre proposition ne vise nullement à absoudre les Alsaciens coupables, mais à permettre à des innocents de se disculper.

Pierre-Henri Teitgen. - J'invite le groupe à la prudence. Le procureur a annoncé que les Alsaciens seraient poursuivis en application de l'article 3 concernant la responsabilité individuelle... J'attire votre attention sur les conséquences internationales de la distinction faite entre Allemands et Français ; les Allemands prétendent en effet qu'eux aussi étaient incorporés de force dans les S.S.. En modifiant la loi de 1948 sur la responsabilité collective alors que les Alsaciens sont accusés en vertu de la responsabilité personnelle, on risque d'aggraver le cas des Alsaciens en permettant aux Allemands de s'identifier à eux.

Pierre Pflimlin. - Quatre des douze Alsaciens sont inculpés en vertu de la loi de 1948 après avoir bénéficié d'un non-lieu en vertu de la loi ordinaire. Il y a des tractations regrettables à Bordeaux ! Au minimum, il faut libérer les Français incorporés de force de la présomption de culpabilité.

Pierre-Henri Teitgen. - Sans la loi de 1948, peu de crimes auraient été réprimés. La responsabilité collective n'a été introduite dans la législation française qu'après le traité de Londres et le procès de Nuremberg. Si l'on abrogeait la loi de 1948, la France reconnaîtrait avoir condamné six mille Allemands en vertu d'un texte monstrueux.

Joseph Dumas. - J'ai vu un bataillon de S.S. à Valence d'Agen, dans le Tarn-et-Garonne, pendant l'occupation : les Alsaciens qui en faisaient partie étaient martyrisés par les Allemands.

.....
Pierre Pflimlin. - L'article 1^{er} de la loi du 15 septembre 1948 (responsabilité collective) n'a été appliqué que dans le procès d'Ascq (Nord). La Cour de Cassation, saisie, a nié le problème. Elle peut encore le nier.

Le Groupe reprendra cette discussion après les délibérations de la Commission de la Justice (voir plus loin la 12^e réunion du Groupe, tenue le 26 janvier.)

Jeudi 22 janvier, à 14 heures, 10^e réunion, présidée par Robert Lecourt. Renouvellement des bureaux des commissions. Avances de la Banque de France à l'Etat. Le Groupe MRP accepte, faute de pouvoir faire autrement, la composition du Gouvernement Mayer.

Robert Lecourt indique qu'après des négociations difficiles menées depuis dix jours avec les autres présidents de groupe, il a obtenu, assisté par les membres du Bureau, six présidences de commission pour le MRP (sans compter la Commission de la Comptabilité, chargée des comptes de l'Assemblée), comme en 1952, alors qu'il n'en aurait obtenu que trois à représentation proportionnelle. « Ce succès », dit-il, « n'empêche pas de nombreux membres du Groupe d'adresser des reproches au Bureau ».

Il s'agit de la Famille (Cayeux), de la Reconstruction (Coudray), de la Production industrielle (Couston), de la Presse (Gosset), des TOM (Juglas), du Travail et de la Sécurité Sociale (Meck) ... et de la comptabilité (Taillade).

Paul Coste-Floret ne préside plus la Commission du Suffrage universel puisqu'il est ministre ; Juglas devient président de la Commission des TOM.

Le Groupe entend ensuite une communication de **Maurice-René Simonnet** sur les projets financiers du Gouvernement : économies et blocages sur les crédits

civils et militaires, avances de la Banque de France à l'Etat, lois-cadres portant réforme de la fiscalité, du régime d'assistance, de la Sécurité Sociale.

Robert Lecourt et **Defos du Rau** voudraient amener Mayer à expliquer que les avances de la Banque de France sont dues à la mauvaise gestion de Pinay (*Mayer ne le dira qu'en mars* : « *Après l'échéance de janvier 1953, le Trésor restait sans ressources* ».)

Le Groupe délibère ensuite sur la composition du Gouvernement. Quel vote émettra-t-il sur « le renvoi à la suite des interpellations » ? S'il vote « oui », ce sera une approbation. Le Gouvernement compte dix députés MRP.

André Denis. - Je ne voterai pas pour.

Robert Lecourt. - Je veillerai aux réponses de Mayer sur l'armée européenne.

Henri Bouret. - Nous devrions faire des observations sur le cas d'André Boutemy et l'affaire Caillavet.

A Boutemy, il est reproché par certains ses relations et son rôle durant l'occupation. Quant à Caillavet, Mayer, dans son premier schéma des secrétaires d'Etat, le plaçait à côté de Louis-Paul Aujoulat, IOM et ancien MRP, partisan, lui, de l'application du nouveau Code du travail outre-mer, l'un et l'autre se trouvant sous l'autorité de l'Indépendant Louis Jacquinot, ministre la France d'outre mer. Le Groupe IOM refusa ce tandem où Caillavet serait chargé de neutraliser Aujoulat.

André Denis. - Je déplore la carence des dirigeants du Groupe dans ces deux affaires, notamment.

Joseph Dumas. - Nous sommes engagés. La franchise nous invite à voter pour. Je ne connais pas Boutemy ... J'aimerais que ceux qui font des reproches au Bureau soient présents dans les moments difficiles.

Joseph Wasmer. - Que reproche-t-on exactement à Boutemy ? Il est difficile de dire que c'est une canaille alors que Bidault et Colin siègent dans le même gouvernement que lui.

Robert Lecourt. - Je fais observer qu'il est impossible de critiquer sévèrement un gouvernement et de voter ensuite pour lui ... Je consulte le Groupe sur le renvoi à la suite des interpellations : **16 voix pour, 1 contre, 9 abstentions.**

Vendredi 23 janvier à 14 heures, 11^e réunion, sous la présidence de Maurice Lucas. Rectificatif à la loi de finances pour 1953.

Le Groupe accepte, dans l'ensemble, les propositions du Gouvernement. Selon **Jean Cayeux**, il est possible de faire davantage d'économies sur les budgets civils. **Paul Bacon**, ministre du Travail, ne le croit pas. **Roger Devémy** demande l'adoption de son article additionnel visant à obtenir réellement l'application des lois sur les victimes de guerre en quatre ans. Le Groupe lui donne raison par 4 voix contre 2.

Lundi 26 janvier à 14 heures, 12^e réunion, sous la présidence de Robert Lecourt. Crédits militaires. Procès d'Oradour (suite).

André Monteil expose que la situation de l'armée française est grave ; le point le plus critique, à son avis, est celui des munitions. Il traite du nombre de divisions mobilisables le jour J et les semaines suivantes. « Les possibilités sont très faibles par rapport à 1939 », dit-il. Au surplus, rien n'est prêt pour la protection de la population civile en cas de bombardement. L'état-major français n'a pas les

renseignements nécessaires sur les possibilités de l'arme atomique pour la défense du continent.

Lionel de Tinguy se dit inquiet et propose de faire une démarche auprès de Pleven. **Lecourt** est d'accord.

Henri Lacaze. - Sur le procès d'Oradour, la Commission de Justice a désigné Joseph Wasmer comme rapporteur, en se prononçant pour une modification de la loi de 1948 : l'accusé pourra se libérer de la responsabilité collective soit en faisant la preuve qu'il a été incorporé de force contrairement au droit des gens (ce qui exclut les Allemands), soit en faisant la preuve qu'il n'a pas pris part aux crimes (la loi de 1948 exige les deux preuves à la fois).

Elle demande en outre l'extradition des officiers responsables des crimes d'Oradour.

Jacques Fonlupt-Espéraber accepte cette modification. Il rappelle que le Tribunal de Nuremberg a distingué entre les S.S. et les Waffen S.S. et qu'il n'a pas institué la responsabilité collective pour ces derniers. Il ajoute que la loi de 1948 a été mal interprétée : elle signifie en vérité que les accusés non allemands seront poursuivis personnellement, ce qui exclut la responsabilité collective.

André Denis dit que cette affaire provoque une grande émotion, mais pas seulement en Alsace. A son avis, l'opinion ne comprendrait pas que l'on tende la perche à des criminels qui commencent à avouer.

Lionel de Tinguy réclame l'égalité entre Allemands et Français.

Jacques Fonlupt-Espéraber répond à une question de Moisan : les Alliés ne nous livrent pas les officiers responsables parce qu'ils n'acceptent pas le principe de la responsabilité collective introduite dans la loi française.

Le Groupe donne son accord au texte de la Commission.

N.B Après le jugement du Tribunal militaire de Bordeaux (un Alsacien, nommé Boos, est condamné à mort), rendu le 13 février, l'affaire d'Oradour va revenir au Parlement le 18 ; l'amnistie sera votée pour les incorporés de force. Voir plus loin.

Extraits des comptes rendus des réunions tenues par le Groupe MRP du 27 janvier au 3 février 1953, de la 13^e à la 16^e

- **27 janvier** à 14 heures. Présidence de Robert Lecourt. On discute des conditions dans lesquelles il sera possible de **vendre des immeubles par appartement** ; de l'aide à l'exportation (Buron est présent) ; de la lettre rectificative au projet de loi de finances (le Groupe accepte la procédure des lois-cadres pour réformer la fiscalité et la Sécurité Sociale). D'après Catrice, une bonne réforme fiscale rapporterait 300 milliards.
- **29 janvier à 14 h.** Présidence de Lecourt Le groupe entend un compte rendu de mandat de son représentant au **Conseil supérieur de la magistrature**, Maître Le Coq de Kerland. Paul Coste-Floret lui rend hommage pour son action personnelle mais critique certaines failles dans le Conseil : insuffisance de la place accordée à l'outre-mer ; échec dans son administration des tribunaux judiciaires ; séparation trop absolue entre le parquet et le siège. Robert Lecourt estime que le Conseil devrait limiter son rôle au contrôle.

- **30 janvier** à 14 h. Présidence de Lucas. Textes budgétaires. Jean Cayeux et Louis Martel présentent des observations sur ce qu'ils appellent des « sanatoriums de luxe ».
- **3 février** à 14 h. Présidence de Lecourt. S'agissant de la vente d'immeubles par appartement, le groupe approuve la reprise du texte de l'Assemblée Nationale, favorable aux locataires (thèse défendue le 27 janvier par F. Lefebvre et, ce jour, par Lacaze, Monteil et Cayeux). Monteil s'élève contre les votes du Conseil de la République accordant des délais supplémentaires, ce qui a permis à des spéculateurs de gagner un million par affaire.

Louis Michaud (Vendée) interviendra pour demander au Gouvernement de protester fermement auprès du gouvernement américain contre la loi Mac Carran, qui a institué un contrôle politique des membres des équipages français touchant les ports des Etats-Unis. Il montrera que cette loi viole la Déclaration universelle des droits de l'homme.

A propos de « **l'affaire Boutemy** » (ministre de la Santé publique), l'Assemblée est saisie d'une demande d'interpellation du communiste Jean Pronteau. Le Groupe doit-il voter pour le renvoi à la suite ou pour la fixation d'une date ? Il ne doit pas rester muet, dit Bouret. Restons sur la touche, dit de Tinguy. La promotion de Boutemy est intolérable, estime Lacaze. Quel est l'avis de nos ministres ? demande Schneider. Selon Monteil, le Groupe risque de se mettre dans une impasse. Voulons-nous faire tomber le gouvernement ? s'inquiète de Tinguy. Nous n'avons pas à avaliser le choix des ministres, dit Simonnet. Oui, l'Assemblée doit se réserver le droit de contrôler le choix des ministres, ajoute Paul Coste-Floret. Le Groupe se prononce pour la fixation d'une date pour la discussion de l'interpellation Pronteau (Boutemy démissionnera le 9).

Robert Buron, ministre des Affaires économiques, définit sa politique : aider les bonnes entreprises, les développer et ainsi résorber le chômage. Il expose son plan à court terme : aide à l'exportation, aide aux nouveaux produits, meilleure utilisation du crédit ; effort en faveur de la construction, ; développement des ventes à crédit dans les secteurs qui ont de l'avenir (équipement ménager) et pour les engrais achetés par les agriculteurs. Charpentier déplore le coût du matériel agricole français. Viatte rappelle qu'il faut faire aboutir la loi antitrust et demande davantage de centres de recherches techniques. Coudray réclame la modernisation de l'industrie du bâtiment. Penoy aussi, qui demande en outre l'installation d'industries nouvelles dans les régions où l'activité industrielle disparaît. Buron dit que Mayer est d'accord pour faire aboutir la loi antitrust.

Au cours de cette réunion, le Groupe accueille chaleureusement **Michel Mercier**, élu député du Loir-et-Cher le 1^{er} février (au deuxième tour de scrutin) en remplacement de Georges Litalien (Paysan), décédé. Mercier, qui a été soutenu par Burlot, s'apparentera au groupe MRP.

La loi Barangé sauvée d'une manœuvre visant à la ridiculiser

Rapporteur du budget d'équipement des services civils, **Maurice-René Simonnet** a fait adopter, en première lecture de ce texte, par la Commission des Finances puis par l'Assemblée, un nouvel article précisant **l'utilisation des fonds de la loi Barangé affectés aux établissements publics** : « Dans chaque commune, les fonds des caisses départementales scolaires **devront** être affectés par priorité à couvrir la part des communes et des départements dans la construction des bâtiments scolaires publics et la réparation des bâtiments scolaires publics existants ».

Quand le texte arrive au Conseil de la République, la majorité sénatoriale, qui est à la fois de droite et laïciste anti-religieuse, remplace le mot **devront** par **pourront**.

Quand il revient au Palais-Bourbon, le 5 février, Madeleine Marzin (communiste), suivie par Marcel David (SFIO), Alfred Chupin et Raymond Dronne (RPF), demande que l'on adopte la modification sénatoriale. Mais Simonnet, fort de l'appui de la Commission des Finances, obtient que l'on en reste au mot

devront, par 313 voix contre 262 (communistes, socialistes et environ 50 RGR et RPF).

Cet incident fait l'objet d'un débat au Groupe MRP – où l'on ne cesse pas de rechercher avec la SFIO un accord sur la paix scolaire – à sa réunion (la 17^e) du jeudi 5 février à 14 heures, présidée par Henri Lacaze.

André Denis. - Y a-t-il un intérêt absolu à maintenir « devront » de préférence à « pourront » ? Le rapprochement entre le MRP et la SFIO serait facilité par l'adoption de « pourront ».

Lionel de Tinguy. - Les maires désirent surtout l'entretien des bâtiments scolaires. La loi Barangé, appliquée comme le demande Simonnet, répond donc aux vœux des maires. Au surplus, voyons bien que la loi Barangé deviendrait impopulaire si les fonds étaient gaspillés, par exemple en appareils de cinéma quand il pleut dans les classes parce que les toits ont des fuites.

Maurice-René Simonnet. - La loi Barangé sera une loi de paix scolaire si elle répond aux graves déficits des deux écoles : les salaires des maîtres dans l'enseignement privé, l'entretien des bâtiments dans l'enseignement public. Elle sera au contraire une loi de guerre si elle est ridiculisée. Et elle le sera si elle aboutit à l'achat d'appareils divers alors que les bâtiments tombent en ruine. Avec le mot « pourront », le ministre, André Marie, pourra faire une nouvelle circulaire destinée à saboter la loi. On reparlera de cette loi sans cesse. Or ce qu'il faudrait ce n'est plus en parler.

André Colin. - Déjà dans l'état actuel, les inspecteurs primaires peuvent atteindre leur but : ridiculiser la loi Barangé pour la faire abroger. On achètera de la pâte à modeler pour les enfants quand ils n'ont pas de bancs pour s'asseoir ! Oui, le mot « devront » est de l'intérêt de la paix scolaire et de l'école publique ... Je déplore certaines initiatives prises au Conseil de la République ; elles sont parfois animées par de nobles sentiments, elles constituent cependant des erreurs.

André Denis. - Notre attitude sera interprétée comme un durcissement.

Consulté, le Groupe décide par 15 voix contre 2 de suivre la thèse Simonnet.

Dans le Bulletin d'information du Groupe, n° 14, daté du 7 février 1953, page 2, on rappelle que l'immense majorité des maires sont de plus en plus soucieux d'alléger leurs budgets municipaux d'une partie au moins des charges croissantes que leur imposent : 1° l'entretien et la réparation des bâtiments scolaires publics (beaucoup de ces bâtiments sont en mauvais état) ; 2° leur participation – à raison de 65 milliards – à l'exécution du nouveau programme de constructions scolaires publiques.

On y trouve aussi pourquoi et comment était rédigé, sur ce point, le texte initial de la loi Barangé et le rappel de l'exploitation qu'ont cherché à en faire, pour discréditer la loi, les services départementaux de l'Education nationale.

Rédaction initiale : « Les fonds des caisses seront employés à l'aménagement, à l'entretien et à l'équipement des bâtiments scolaires de l'enseignement public du premier degré ».

Commentaire : « Les auteurs de la loi Barangé espéraient que les services de l'Education nationale recherchaient, eux aussi, l'apaisement. En faisant affecter les crédits – dans toute la mesure du nécessaire – à couvrir le « déficit » le plus fréquent de l'école publique : l'aménagement et l'entretien des bâtiments (créer une classe nouvelle dans un préau, refaire les peintures, aménager le chauffage et l'éclairage, réparer les toitures ...).

« Or, l'administration de l'Education Nationale, surtout les services départementaux, utilisant avec un esprit hostile à la nouvelle législation les circulaires ministérielles d'application, déjà elles-mêmes critiquables, a tourné la loi et a exclu pratiquement les dépenses immobilières au profit des dépenses mobilières. Les conseils généraux, de peur de voir annuler leurs délibérations, s'opposaient rarement aux propositions des services. De telle sorte que beaucoup d'écoles

reçurent des pianos, des appareils de radio, des guide-chant ou de la pâte à modeler pour 50 à 100.000 francs, alors que les toitures menaçaient de ruine ou que les enfants s'entassaient dans des locaux exigus.

« De tels gaspillages, réprouvés par les directeurs d'école, par les parents d'élèves et par les maires, ne sont favorables ni à l'intérêt des enfants, ni à une gestion saine des municipalités, ni à l'apaisement souhaitable des esprits ».

NDLR : Comme l'a rappelé Fernand Chaussebourg quand nous avons traité le vote de la loi Barangé : vu l'état très dégradé des écoles primaires publiques après la guerre, c'est cette loi qui les a préservées de la ruine.

La 18^e réunion du Groupe, tenue le 6 février à 14 heures sous la présidence de Lecourt, est consacrée à la deuxième lecture de certains articles de la loi de finances.

Mardi 17 février à 14 heures, 19^e réunion, sous la présidence de Robert Lecourt. Procédure en vue d'une révision de la Constitution. Procès d'Oradour.

Paul Coste-Floret, ministre d'Etat chargé de la révision constitutionnelle, rappelle que la Commission du suffrage universel, lors de la précédente législature, a proposé la révision de 11 articles dont 6 constituent ce qu'on appelle « le petit train », destiné à être discuté en priorité, avant un « deuxième train » regroupant les 5 autres articles pour un examen ultérieur.

Questions : le vote du « petit train » nous lierait-il pour la discussion du deuxième train ? Ou au contraire nous aiderait-il à mettre sur une voie de garage les réformes dont nous ne voulons pas ?

Conformément au conseil que lui donne le ministre, le Groupe, par 12 contre 2 et 6 abstentions, se déclare disposé à voter pour la discussion du « petit train ».

Dans la nuit du 13 au 14 février, le Tribunal militaire de Bordeaux a rendu son verdict. Parmi les inculpés alsaciens, Boos est condamné à mort, 9 à des travaux forcés de cinq à huit ans, 4 à la prison (de cinq à huit ans). S'agissant des Allemands, l'adjudant Lenz est condamné à mort, 4 à des travaux forcés, 1 à dix ans de prison.

Pflimlin a aussitôt envoyé un télégramme à Pleven : « Méconnaissant la contrainte qui pesait sur les victimes de l'incorporation de force, ce verdict atteint dans leur honneur 100.000 incorporés de force ».

Pierre Pflimlin ouvre le débat à la réunion du Groupe du 17 février à 15h30. - Je remercie le Groupe de m'avoir soutenu lors de la modification de la loi de 1948. Je croyais alors, compte tenu des circonstances atténuantes, que la plupart des accusés alsaciens seraient acquittés. Hélas, le jugement m'a considérablement surpris. Les répercussions en Alsace dépassent ce qu'avaient prévu les plus pessimistes ... Je constate avec angoisse que la discussion prend la forme d'un débat entre l'Alsace et la France. La colère et l'amertume sont unanimes en Alsace. On y observe des tentatives visant à former de nouveaux mouvements autonomistes. Pleven m'a suggéré le dépôt d'une proposition de loi d'amnistie par des députés non alsaciens. Je souhaite avoir l'appui du MRP dans ce projet.

Jacques Fonlupt-Espéraber. - Après toutes les crises traversées par l'Alsace depuis 1870, je crains qu'elle ne se replie sur elle-même.

André Colin. - Ce que dit Pflimlin est modéré par rapport à ce qui se passe en Alsace. Pour des raisons morales nationales, il faut le suivre.

Joseph Dumas. - En me référant à des faits, vécus à l'époque par notre ami Jean Blocquaux et confirmés aujourd'hui par Pflimlin, je crois à l'impossibilité pratique pour les Alsaciens de désertier les S.S.

Joseph Defos du Rau. - Je ne veux pas traiter le fond. Je pense que le tribunal a jugé en conscience sur la question suivante : les accusés sont-ils coupables ? Nos amis alsaciens nous ont fait voter une modification de la loi de 1948 et les voilà encore plus mécontents aujourd'hui. On nous dit qu'il y a un vaste mouvement en Alsace ; il se pourrait qu'il y en ait aussi un dans le reste de la

France fait d'amertume. Nous risquons d'établir une doctrine selon laquelle tout incorporé de force peut commettre tous les crimes impunément.

Henri Meck. - Cinq mille Alsaciens déserteurs sur le front russe ont été abattus.

Henri-Louis Grimaud. - J'avais conseillé au Groupe de ne pas modifier la loi de 1948 ! Si l'on m'avait suivi, l'argumentation des Alsaciens serait aujourd'hui plus forte... Et si l'on vote l'amnistie, celle-ci s'appliquera à tous les incorporés de force et à leurs crimes !

Alfred Coste-Floret. - J'appuie la thèse des Alsaciens.

Maurice Schumann. - Moi aussi.

En séance publique, ce 17 février, René Mayer se prononce pour l'amnistie. Peu après, le radical Maurice Viollette, député d'Eure-et-Loir (né en 1870, ancien député et ancien sénateur sous la Troisième République), avec le concours de Paul Hutin-Desgrèes (MRP), et de Mutter (Ind.), de Bénouville (RPF), Secrétaire (UDSR), de Sesmaisons (ARS) et Vigier (Ind.), dépose une proposition de loi d'amnistie.

Le Groupe MRP, dans sa réunion du 18 février (la 20^e), présidée par Lecourt, délibère sur le rapport de la Commission de la Justice : amnistie aux Français incorporés de force pour les délits commis par l'unité dont ils faisaient partie et non pas pour des délits individuels.

Le Groupe décide de le voter tout en laissant la liberté de vote à chacun de ses membres.

Dans une intervention à la tribune, **Alfred Coste-Floret** rappelle que le gauleiter d'Alsace, Wagner, a été fusillé comme criminel de guerre, les incorporations de forces ayant été considérées comme son plus grand crime.

La proposition Viollette est adoptée par 319 voix contre 211 et 83 abstentions. Plusieurs groupes sont divisés dans ce vote. Au Groupe MRP, il y a 77 pour, 2 contre (Defos du Rau et Denis), 3 abstentions volontaires (Aubin, Gosset, Taillade) ; Elain, Le Sciellour et Penoy n'ont pas pris part au vote ; Abelin, Burlot, Grimaud et Solinhac étaient absents par congé.

Le 21 février, les 13 amnistiés quittent la prison de Bordeaux, mais la citation à l'ordre de la Nation contenue dans la loi est refusée par la commune d'Oradour-sur-Glane.

Quelques extraits du Bulletin d'information

• **Dans le n° 15 du 17 février 1953.** Communiqué publié le 10 février : « **Le jour où s'ouvre le marché commun du charbon et de l'acier**, le Bureau du groupe parlementaire MRP exprime au Président Robert Schuman, auteur du plan aujourd'hui mis en application, sa reconnaissance pour une initiative dont la réalisation constitue une première étape vers la construction d'une Europe unie, gage de prospérité et de paix ».

« **Au Journal Officiel du 14 février est paru un décret, signé de Paul Bacon, ministre du Travail, instituant la parité des allocations familiales** entre les employeurs et les travailleurs indépendants d'une part, les salariés du régime général d'autre part ».

• **Dans les n° 16 et 17 des 18 et 20 février.**

Dans la discussion du projet de loi créant un fonds spécial **d'aide à l'industrie cinématographique française** (à la préparation duquel Jacques Flaud, directeur général du Centre national de la cinématographie, a participé activement), plusieurs députés MRP jouent un rôle important : Jean Lecanuet, Robert Bichet, Paul Gosset et, en sa qualité de ministre de l'Industrie, Jean-Marie Louvel.

Louvel a défini en quelques mots son objectif : accroître l'aide, aggraver les sanctions judiciaires contre les fraudeurs.

Le communiste Grenier ayant critiqué l'action du gouvernement dans ce domaine, notamment les facilités d'accès du territoire français aux films américains, Louvel a répondu : « Depuis la Libération, six films français ont pu entrer en Union

soviétique alors que soixante-trois films soviétiques ont été projetés en France ». Grenier n'a pas insisté ; il s'est rassisé.

• Dans le n° 17 du 20 février, pages 3 à 6 : le compte rendu de l'exposé de Georges Bidault devant la Commission des Affaires étrangères. Un panorama mondial exceptionnel que l'on doit pouvoir consulter dans les archives de l'Assemblée Nationale.

On y trouve notamment les dix protocoles additionnels au traité de Paris sur l'armée européenne, la visite de Forster Dulles à Paris, le voyage de Mayer - Bidault - Buron à Londres, les frontières allemandes à l'Est, les problèmes que poserait un refus de la France à la ratification du traité de Paris, le problème sarrois, l'imprécision persistante sur les futures institutions politiques européennes, la dénonciation par les Etats-Unis des accords secrets de Yalta et de Potsdam, les problèmes d'Asie (blocus éventuel de la Chine), l'opportunité d'une nouvelle conférence à Quatre, Etats-Unis-URSS - Grande Bretagne - France (oui mais sur un ordre du jour préparé) ... et le réarmement de l'Allemagne de l'Est par l'URSS (sujet oublié aujourd'hui) :

« L'Allemagne de l'Est dispose actuellement (au début de 1953) de 3 divisions de 12 à 15000 hommes chacune, groupées en un corps d'armée. Chaque division est dotée de 350 chars ... L'effectif total serait d'environ 100.000 hommes, sans compter quelques unités maritimes ... Les forces de Berlin-Ouest peuvent s'opposer à un coup de main des forces armées de l'Est ».

Extraits des comptes rendus des réunions tenues par le Groupe MRP du 19 au 26 février (de la 21^e à la 23^e)

• **Jeudi 19 février** à 14h30 sous la présidence d'Edouard Moisan, avec la participation de Lecourt, Colin, Bidault. Discussion vive, presque orageuse, sur les candidatures de membres du MRP au **Conseil supérieur de la magistrature**. Il y en a trois : Le Coq de Kerland, sortant, Bedicam (membre du cabinet de Colin mais candidat sans son approbation) et Eugène Delahoutre, ancien député de l'Oise. Décision est prise de voter immédiatement. Le Coq de Kerland est réélu. Pierre Dominjon, ancien député de l'Ain, est élu au poste de suppléant.

• **Mardi 24 février** à 14 heures sous la présidence de Robert Lecourt. Ce jour-là, l'Assemblée reprend la discussion du projet **d'amnistie** (faits de collaboration) qu'elle a commencée le 5 novembre et interrompue le 28 novembre 1952. Le Groupe examine les dossiers de l'épuration des fonctionnaires sur le rapport d'Henri Dorey, de l'amnistie étendue à des actes commis outre-mer (après la guerre), dont traitent Jonah Ranaivo, André Denis et Paul Coste-Floret.

Paul Bacon fait un exposé sur la **situation sociale**.

Le chômage frappe la vallée de la Garonne, le Massif Central, la Bretagne, l'Alsace, la région parisienne, le Nord. Il y a un chômage démographique (augmentation de la population), un chômage économique, un chômage technologique (modernisation de l'industrie textile). La solution est dans un reclassement de la main d'œuvre. Avec Bouxom et Buron, Bacon vient de créer un Comité permanent de l'emploi, qui fonctionne au ministère des Affaires économiques en liaison avec l'Industrie (Louvel).

Sécurité Sociale : Bacon ne reprend pas l'idée de la fiscalisation. Il est favorable à l'autonomie des caisses avec renforcement des contrôles.

Salaires : 2000 accords de salaires en 1951, seulement 198 en 1952. Le Gouvernement n'a aucun pouvoir de contrainte devant les réticences des patrons et le jeu négatif de la CGT. Bacon a donné aux inspecteurs du Travail des consignes pour favoriser les discussions de salaires. En réponse à une question de Moisan : l'arbitrage obligatoire en cas de conflit pose un problème délicat : l'arbitre doit tenir compte de la législation du travail, il risque donc d'entrer en concurrence avec le pouvoir législatif et de posséder un pouvoir économique supérieur au pouvoir du gouvernement et du Parlement.

• **Jeudi 26 février** à 14 heures, sous la présidence de Jules Duquesne. Le Groupe poursuit sa discussion sur l'amnistie. « L'amnistie ayant été accordée aux criminels d'Oradour, elle doit

être accordée aussi aux **objecteurs de conscience** et aux ravisseurs des enfants Finaly (sur l'affaire Finaly, voir « L'Année Politique » 1953) » déclare Defos du Rau. Ce qui provoque un débat animé sur l'objection de conscience (il y a en outre un amendement Daniel Mayer sur le sujet) entre Francine Lefebvre, Cayeux, Lacaze, Dumas, Monteil, Lecourt, Thibault, Moisan. Par 7 voix contre 5 et 7 abstentions, le Groupe décide de voter contre l'amendement Mayer favorable aux objecteurs de conscience. Puis, par 13 voix contre 1 et 1 abstention, il décide de ne pas réclamer, au cours de ce débat, le dépôt d'un texte créant un statut de l'objecteur de conscience.

Le groupe discute ensuite de l'aide au cinéma (répression de la fraude).

Mardi 3 mars à 14 heures, 24^e réunion, présidée par Robert Lecourt. Début d'un débat sur l'Indochine qui se poursuivra le 10 mars.

André-François Mercier (Deux-Sèvres) rend compte du voyage qu'il vient d'effectuer en Indochine comme membre de la sous-commission de contrôle de l'emploi des crédits militaires.

Les quatre députés qui composaient cette délégation (1 MRP, 1 SFIO, 1 radical, 1 Indépendant) n'étaient encore jamais allés en Indochine. Sans opinion solide au départ, dit-il, ils sont revenus avec des idées nettes et un jugement d'ensemble valable. Leurs impressions durant le voyage et leurs conclusions sont les mêmes.

L'abandon du Tonkin serait une faute grave ; il entraînerait la perte de toute l'Indochine. De Lattre de Tassigny (mort en 1952) en sauvant Hanoi, a sauvé l'Indochine. Il a fait établir des ceintures de fortifications autour de Haiphong, autour de Hanoi et le long de la route reliant ces deux villes. Il a obtenu des Etats-Unis une aide en matériel importante. Certains matériels ne sont même pas encore à l'abri, faute de hangars. Ils se détériorent vite.

La supériorité du corps expéditionnaire français est indéniable. Le Viet Minh ne peut le rejeter à la mer. Mais l'ennemi est partout et nulle part. Il est insaisissable.

Le problème n'est plus dans l'approvisionnement des troupes de l'Union Française. Le moral des troupes est excellent. Les chefs sont incontestés. Le général Salan (réformé à 100%) en est à son troisième séjour en Indochine. Le problème de sa relève est posé.

Cependant, l'appareil militaire français est très lourd, sans doute trop lourd. Il est étonnant que personne n'ait songé à adapter les troupes à des formes nouvelles de guerre. Les services de renseignement sont inefficaces. Il faut changer les méthodes, sinon la guerre n'aura pas de fin.

L'armée vietnamienne s'est constituée lentement. Les chefs français ont trop conservé l'esprit colonial. Ils persistent à penser que le militaire est roi. Ils méconnaissent les problèmes posés par la constitution d'un Etat vietnamien indépendant. Ils ne font rien pour faire disparaître les complexes d'infériorité des jaunes et donner aux militaires vietnamiens le prestige nécessaire. Les relations entre militaires français et vietnamiens ne sont donc pas très bonnes.

Les populations occupées par le Viet-Minh sont terrorisées, affamées, misérables. Elles accueillent avec enthousiasme les troupes françaises. Il faut resserrer les relations entre Français et Vietnamiens. Bao Dai ignorait la décision de débarquer Qui Nhon. Il faut amener les Français à une meilleure collaboration avec l'Etat vietnamien. C'est l'observation majeure faite par les quatre commissaires.

La création de commandos vietnamiens est une innovation très importante qui peut changer le cours de la guerre.

La rencontre des commissaires avec Bao Dai leur a prouvé qu'il s'agissait d'un homme intelligent, bien informé, très réceptif, francophone qui joue l'indépendance de son pays et la paix.

La discussion est renvoyée au 10 mars. A la fin de la réunion, **André Colin** expose les **consignes données par le Mouvement pour les élections municipales** qui auront lieu fin avril ; la première est de faire le plus grand nombre possible de listes MRP homogènes, les listes d'union donnant le plus souvent des résultats décevants.

• Jeudi 5 mars à 14 heures, 25^e réunion, sous la présidence de **Jules Duquesne**. Le Groupe délibère sur une série de sujets d'actualité : baux à ferme et conversion du métayage en fermage (exposés **Lacaze**), date des vacances scolaires (exposé **Thibault**), **amnistie** (exposé **Lacaze**). Sur ce quatrième sujet, **Moisan** rappelle comment s'est faite l'**épuration syndicale**. Il explique que si l'amendement de Maurice Grimaud (Indépendant) est adopté, des personnes qui ont perdu tout crédit pourront créer des syndicats « libres » avec l'aide du patronat et prendre part aux discussions dans les commissions mixtes, ce qui créerait des troubles sociaux peu souhaitables. Il suggère un repli amnistiant les lampistes, qui n'ont pas été déférés devant la Commission nationale d'épuration des syndicats. Il est approuvé par **Henri Meck**. Le Groupe décide de demander l'amnistie pour les personnes épurées par les commissions départementales d'épuration.

Mardi 10 mars, à 14 heures, 26^e réunion, présidée par Robert Lecourt. Suite du débat sur l'Indochine. Le Groupe reste très divisé. Beaucoup de ses membres gardent le silence.

La première partie de la réunion est consacrée à un projet de réforme des conseils de préfecture : leur compétence sera élargie et ils seraient appelés **tribunaux administratifs**, de façon à alléger la tâche du Conseil d'Etat. Le texte est présenté par **de Tinguy** (le rapport de la Commission de la Justice a été confié à **Joseph Wasmer**, député du Haut-Rhin ; en Alsace, les conseils de préfecture s'appellent déjà tribunaux administratifs).

André Colin n'est pas d'accord avec de Tinguy, qui réclame l'indépendance de ces tribunaux à l'égard du ministère de l'Intérieur ; il estime au contraire que l'Intérieur doit avoir la gestion du personnel de ces tribunaux (André Colin est secrétaire d'Etat à l'Intérieur).

Max André, conseiller de l'Union Française.- J'approuve l'exposé que Mercier nous a fait le 3 mars. Je suis optimiste. Je crois à un changement de l'état d'esprit des chefs militaires. Je crois à l'efficacité des détachements vietnamiens dont on vient de décider la création. L'esprit d'offensive a augmenté chez les militaires et chez les civils, dans les plantations. Toutefois, je diffère de Mercier sur un point ; je crois que la France a véritablement accordé l'indépendance au Vietnam ; je connais des provinces entières où il n'y a pas un seul fonctionnaire français. La collaboration avec Bao Dai appelle parfois des réserves de la part des militaires, à cause de certaines personnes de son entourage. Je comprends cette méfiance, faite d'une prudence justifiée. Mais le climat va s'améliorer. Les élections municipales ont amené au Tonkin la naissance d'un parti d'opposition, qui prendra peut-être un jour la relève du gouvernement. Dans un an, la situation en Indochine aura pris un tournant décisif si l'on y maintient les hommes actuellement en place.

Francine Lefebvre.- Ce que Max André dit de l'entourage de Bao Dai m'inquiète. Je m'étonne aussi que rien ne soit changé dans l'attitude des généraux de Saïgon à l'égard de la population vietnamienne. Je demande à Dupraz (secrétaire d'Etat auprès de René Mayer) d'obtenir du Gouvernement qu'il remédie à cette situation.

André Denis.- Je constate qu'aucun orateur ne propose une solution au problème indochinois. Veut-on internationaliser le conflit malgré les risques que cela comporte ? Peut-on forcer la victoire sans renforcer le corps expéditionnaire ? Mercier, au cours de son voyage, a-t-il examiné les solutions politiques possibles ? Si l'équilibre actuel des forces ne peut pas être infléchi à notre avantage, avons-nous une porte de sortie ?

Jean-Jacques Juglas, président de la Commission des Territoires d'outre-mer.- Je pense que les militaires français ne jouent pas le jeu de l'indépendance du Vietnam et de la collaboration comme cela a été décidé à Paris. Nous sommes ainsi privés des avantages psychologiques des Accords franco-vietnamiens de 1949. La négociation peut être entreprise mais dans le cadre de l'indépendance autour de Bao Dai. Autour de quelqu'un d'autre, ce serait l'impasse ou la catastrophe. Cette négociation, si elle se fait, avancera petit à petit, par le passage de personnes d'un camp dans l'autre.

André Monteil.- J'ai des correspondants qui sont officiers en Indochine. Je pense au problème chinois. Actuellement, la Chine n'intervient pas par crainte d'être entraînée dans un conflit mondial ; mais l'évolution des choses peut modifier ces données. Je crains que la reconquête du Tonkin par les Français n'entraîne une pénétration accrue des Chinois. L'armée française, supérieure, ne peut rompre l'équilibre en sa faveur dans un pays hostile ; le problème est donc politique. A ce propos, j'indique que Bao Dai n'a trouvé que trente mille hommes pour accroître les effectifs vietnamiens. C'est trop peu. C'est même décevant. Je pense que dans l'entourage de Bao Dai on joue le double jeu. Est-il exact qu'il revient sur le partage des terres fait par le Viet-Minh ? Il faut un gouvernement vietnamien de progrès social.

Max André.- Des progrès considérables ont été réalisés en Cochinchine... Les propriétaires de terres sont beaucoup moins durs pour les paysans que ne l'est le Viet-Minh. La solution politique se trouve dans les consultations électorales.

Abbé Albert Gau.- Je rejoins Monteil et Denis. Le MRP a une responsabilité effroyable dans la guerre d'Indochine. Le contraste est écoeurant entre l'héroïsme des soldats et les abus des trafiquants (trafic de piastres).

Motais de Narbonne, conseiller de l'Union Française.- J'approuve Mercier, dont l'exposé avait pour objet la guerre que nous faisons en ce moment, non celle que nous devons éventuellement faire demain. L'intervention chinoise changerait le problème, bien sûr, mais aussi tout le problème mondial... La décision de créer une armée vietnamienne est en fait toute récente. Les premiers résultats sont encourageants. En deux ans, on peut assurer en grande partie la relève administrative et militaire par les Vietnamiens. Bao Dai est un symbole international. Mais ce n'est pas lui qui gouverne.

André François Mercier répond aux questions : il ne voit pas d'autres cartes que Bao Dai ; il donne lecture de l'appel de Tam au Viet-Minh, le 8 mars ; cet appel a eu un puissant écho dans le pays ; les précautions internationales sont prises pour faire face à une éventuelle invasion chinoise ; la dévaluation de la piastre porterait un coup grave à l'économie du Vietnam.

● Dans la nuit du 10 au 11 mars, l'Assemblée adopte l'ensemble de la **loi d'amnistie pour faits de collaboration** par 400 voix contre 215 (390 contre 210 après rectifications de vote). Le MRP, qui a participé efficacement au débat, vote pour. C'est **Henri Lacaze** qui explique ce vote : « Nous avons voulu une loi de pardon et d'oubli et non pas une loi de réhabilitation ... Nous avons cherché à réintégrer dans la communauté nationale tous ceux qui le méritaient et nous souhaitons qu'ils ne nous le fassent pas regretter ... » Deux députés MRP s'abstiennent volontairement : Emmanuel Fouyet (Finistère) et Joseph Le Sciellour (Maine-et-Loire)

● Le 12 mars à 14 heures, le Groupe MRP tient sa 27^e réunion de l'année 1953 sous la présidence d'Edouard Moisan. Il délibère sur les prochaines **élections municipales** et se prononce pour la **prise en charge par l'Etat d'une partie au moins des frais électoraux**, notamment dans les petites communes. Le président du Conseil n'est pas d'accord.

- Sans gratuité, dit **Moisan**, il y aura peu de listes MRP. Je regrette la négligence des ministres MRP, Colin mis à part. Si le Gouvernement nous oppose la loi des maxima, nous devons poser le problème au niveau politique et dénoncer au

besoin la manœuvre des partis qui sont riches ou qui disposent de la caisse.

● Le 18 mars, lors de son audition par la Commission de la Défense nationale, **Georges Bidault**, ministre des Affaires étrangères, déclare que le traité de CED devrait être porté le cas échéant devant la nation, parce qu'une difficulté nationale devrait être réglée par un verdict national. La presse interprète ce propos comme une demande de référendum. Peu après, dans une interview accordée à l'hebdomadaire « Samedi Soir », Robert Schuman traite du problème politique posé par les divisions de la majorité gouvernementale sur la CED : « Si cette majorité se dérobe ou se désagrège, il appartient à la nation souveraine d'arbitrer le désaccord. Une majorité nouvelle qui postule une politique extérieure nouvelle ne pourrait être investie que par le corps électoral ... »

Effectivement, la majorité gouvernementale est divisée en deux ou trois camps sur la CED.

Sont contre : le Groupe RPF ; une partie notable des radicaux, avec Herriot, Mendès-France, Daladier ; la partie la plus droitiste des Indépendants et des Paysans, avec Pierre André et Adolphe Aumeran ; deux MRP : Denis et Monteil.

Sont réservés : des radicaux, des Indépendants, tel Louis Jacquinot, ministre de la France d'outre-mer, quelques MRP, tels Henri Bouret, Paul Coustou.

Sont pour : le MRP, une partie des Indépendants et des radicaux (Pinay et René Mayer), l'UDSR (Pleven), les IOM (Senghor).

Il apparaît déjà que l'arbitrage sera rendu, le jour J, par l'opposition socialiste et communiste, où les voix socialistes hostiles à la CED l'emportent sur les voix favorables. Et c'est ce qui se passera en 1954.

● Dans le genre procureur et le style tribun, **Henri Meck**, député MRP du Bas-Rhin, militant syndicaliste, a prononcé un discours historique et peut-être sans égal dans l'histoire parlementaire de la Quatrième République. On discutait en séance du problème sarrois ; on avait entendu Joseph Schaff (Moselle) et Meck ; leurs propos n'avaient pas plu à Pierre Muller, député communiste de la Moselle ; et celui-ci le fit savoir avec quelque agressivité. Ce qui lui valut une réplique de Meck sur **l'histoire de la politique des communistes en Alsace et en Moselle**.

Ca s'est passé le 17 mars 1953 à l'Assemblée et nous invitons nos amis que cet événement peut intéresser à se reporter au Journal Officiel, Débats A.N. daté du 18 mars 1953.

Jeudi 19 mars à 14 heures, 28^e réunion, présidée par Robert Lecourt. Le Traité de Paris et les Accords de Bonn visant à créer une armée européenne et à organiser un pouvoir politique européen.

Alfred Coste-Floret (Haute-Garonne) fait l'exposé de présentation des textes.

Le problème de la sécurité de la France se pose avec les données suivantes : la menace immédiate de l'URSS ; le péril allemand en puissance ; la charge du budget de la Défense nationale, qui n'atteint son équilibre que grâce à l'aide américaine.

Menace soviétique : quelles que soient les intentions de la Russie, il existe chez elle les moyens d'une agression.

Le péril allemand : le refus du réarmement allemand par la France n'entraînerait pas le refus de ses alliés de faire ce réarmement.

La France a trouvé des alliés et la garantie américaine dans le Pacte Atlantique. En 1950, les Etats-Unis, soucieux de renforcer la défense de l'Europe de l'Ouest, ont proposé la création d'une armée allemande. Tous les pays de l'OTAN ont accepté, sauf la France. La France a eu raison. Mais elle était isolée. La solution eût été trouvée sans elle : armée allemande ou stratégie périphérique. La France a donc proposé un compromis : la participation allemande à la défense de l'Europe. Isolée, la France devrait doubler son budget militaire pour conserver ses forces

actuelles, ce qui n'assurerait pas sa sécurité et diminuerait son niveau de vie.

Au surplus il y a la nécessité de faire l'Europe. Les institutions politiques européennes sont nécessaires. Il n'y a pas d'armée sans autorité politique qui s'en serve, dit-on. C'est vrai, mais la CED serait au service des intérêts de l'Europe, de sa sécurité. Il faut évidemment une Europe structurée politiquement.

On reproche à la CED de faire la petite Europe plutôt que la grande. Nous optons pour la petite Europe afin d'arriver graduellement à la grande plutôt qu'à pas d'Europe du tout. L'Europe des Six forme d'ailleurs une unité géographique : les Six ont des frontières communes et sont soumis au même péril.

Autre critique faite à la CED : l'égalité des droits. Or cette égalité existe en droit mais pas en fait : la France conserve des unités nationales, elle peut retirer des unités de la CED ; l'Allemagne ne fabriquera pas certaines armes, elle n'aura ni ministre de la Défense ni état-major ; son gouvernement ne peut pas passer commande de matériel de guerre, ni disposer des troupes allemandes. Si l'Allemagne ne respecte pas le traité, la sanction est le retour au statut d'occupation.

Problème de l'Union Française : il faut l'unir plus étroitement que l'Europe. Mais il s'agit là plus de la réalisation de l'Europe politique que de la CED. Le traité permet à la France de retirer des troupes de la CED pour ses TOM et d'en conserver dans les TOM.

Certains pensent qu'avant de ratifier le traité il faut négocier à Quatre la neutralisation de l'Allemagne. Je crois cette solution illusoire. La seule solution est la construction de l'Europe. De toute façon, la négociation à Quatre ne peut réussir que si la France n'abandonne pas la CED. Sinon, nous irions à la négociation après un abandon sans contrepartie, c'est-à-dire perdant. La solution soviétique, une Allemagne neutralisée mais armée, serait dangereuse pour la paix.

André-François Mercier (Deux-Sèvres) fait un exposé qu'il appelle « technique ». Il faut se rendre compte, dit-il, de la nécessité de mettre tous les combattants à égalité, pour que ces combattants soient efficaces, et se prémunir, en revanche, à l'égard du dynamisme allemand.

Le traité donne des garanties très sérieuses à la France. L'Allemagne est prise dans un étau. Elle n'est qu'un pion sur l'échiquier de l'Ouest. Elle ne peut fabriquer les matériels de destruction. La fabrication de matériel classique s'y ferait sous le contrôle du Commissariat. Les effectifs allemands seraient limités. Un protocole est en cours de négociation visant à sauvegarder l'unité de l'armée française. Les questions sentimentales peuvent être réglées. La Grande-Bretagne est certes réservée mais elle fait peu à peu son chemin vers l'Europe.

L'adjonction de forces allemandes ne renforce pas la défense de l'Ouest, dit-on. Si, car l'Ouest manque de soldats.

La CED marque un changement de méthode mais le but reste le même : la défense nationale et la paix.

Henri Bouret (Côtes-du-Nord).- L'idée qui a guidé le choix d'une participation allemande à la défense de l'Europe de l'Ouest fut une idée stratégique. C'est là le premier problème : oui ou non la participation allemande est-elle indispensable ? Beaucoup pensent que non. Parmi eux, il y a des chefs militaires importants. Notre ami Monteil a traité ce problème dans un numéro de la Nef.

Je pense qu'en permettant une certaine forme de réarmement allemand la CED est une erreur. J'ai voté le Pacte Atlantique et je ne le regrette pas. Et j'affirme que je ne suis pas neutraliste. Le Pacte Atlantique était et reste défensif. Mais l'analyse de l'évolution de l'opinion américaine et de l'opinion allemande montre qu'un réarmement allemand donne à la CED et par suite à l'OTAN un contenu agressif. Je suis hostile à cette modification de l'esprit du Pacte Atlantique. J'attends

avec intérêt les interventions qui vont être faites au Bundestag. Je crains que l'Allemagne ne réarme que dans un seul but : reconquérir ses territoires de l'Est, refaire son unité.

Je suis favorable à la poursuite de l'effort militaire français, dans une politique définie. Le vice-bourgmestre de Berlin-Ouest, démocrate-chrétien, a dit : « L'Allemagne a entraîné la France dans la guerre trois fois comme ennemie, elle se prépare à l'entraîner une quatrième fois comme alliée. »

André Denis (Dordogne).- Deux périls menacent la France : le péril allemand et le péril soviétique. La CED ne fait face qu'au péril soviétique, en faisant renaître le péril allemand. De plus, le péril soviétique augmente avec la renaissance du péril allemand. Je crois qu'en Belgique, en Hollande, en Grande-Bretagne, on redoute de plus en plus les conséquences de la CED. Chacun attend de l'autre qu'il fasse échouer le traité.

La CED entraînera des charges militaires sans cesse accrues en France, si elle veut avoir la supériorité sur l'Allemagne. L'Autorité politique que l'on élabore est une institution bâclée, faite seulement pour faire accepter la CED ... J'étais hier à Bonn. J'ai trouvé des ministres allemands d'accord avec moi. Comment supposer que l'Allemagne adhèrera plus activement à l'idée de la fédération européenne qu'à l'idée de l'unité allemande ?

Croit-on que l'URSS capitulera devant la force allemande ? Non, le communisme ne capitulera pas sans guerre. De plus, on aura laissé passer la chance de la négociation. On sera dans une situation sans issue.

Je suis favorable à la recherche d'un accord des Quatre sur un cadre de règlement des problèmes qui permette des élections générales dans toute l'Allemagne, puis un traité.

Ratifier dès maintenant le traité, avant de tenter une nouvelle négociation avec l'URSS, c'est abandonner notre monnaie d'échange.

Georges Bidault.- D'abord je veux mettre fin à certaines insinuations à propos de mes déclarations devant la Commission de la Défense nationale : je considère que le Plan Schuman a été la première pierre de la construction européenne et que la CED est la deuxième.

A Denis, je rappelle qu'on discute sur l'Autriche depuis huit ans ; on a tenu 260 séances ! Il n'est plus possible de marchander des élections libres. Ce serait contraire à notre mission. L'association des peuples européens a pour but, entre autres, de mettre fin au cauchemar de nos frontières de l'Est ...

Le budget militaire français représente 2% de l'effort américain. Nous pouvons, certes, négocier avec les Etats-Unis, mais si nous voulons aboutir nous ne pouvons dire non à tout et systématiquement à ce que nous avons proposé nous-mêmes.

La France veut-elle faire seule l'effort de sa défense nationale ? J'en serais heureux, je pourrais parler avec plus d'autorité.

Nous nous sommes faits les champions de l'Europe, au MRP. Allons-nous abandonner le combat ? Croit-on que pour négocier avec l'URSS il faille d'abord annoncer que nous abandonnons ce que nous avons dit ? C'est insensé. Essayer de plaire n'est pas le bon moyen de plaire. L'URSS n'apprécie pas les avances de ce genre, qu'elle considère comme des faiblesses ... J'invite le MRP à se battre pour le succès de la CED.

Pierre Boudet, sénateur du Lot.- On peut craindre en effet que sans la CED les Etats-Unis ne se tournent vers la stratégie périphérique. L'installation de bases américaines au Maroc montre qu'ils se réservent cette possibilité ... Faut-il éviter l'armée allemande ? Oui, bien sûr ! Mais précisément c'est possible grâce à la CED, qui fait dépendre les troupes allemandes d'un organisme international dont elles ne peuvent sortir... L'URSS n'a pas encore donné de signes de sa bonne volonté tels que nous puissions renoncer à la CED. Pour négocier, soyons forts, mais nous ne pouvons être forts seuls.

Max André.- Sans participation allemande, la France ne peut assurer sa sécurité. Autant supprimer toutes nos charges militaires ! De plus, le réarmement allemand ne dépend pas de nous. Il se fera de toute façon et, sans la CED, contre nous.... Cela dit, je souhaite que des améliorations soient apportées au traité en ce qui concerne la défense de l'Union Française.

Alfred Coste-Floret répond à certaines questions. Je note, dit-il, que les adversaires du traité attaquent non pas le traité mais le réarmement allemand. Or le problème est de savoir ce que feront les alliés de la France si la France renonce à la CED. Que feront-ils ? Ou ils feront l'armée allemande, qui entrera dans l'OTAN, ou les Etats-Unis adopteront la stratégie périphérique.

Y a-t-il un péril soviétique ? Staline a provoqué des agressions en Finlande, dans les pays baltes, en Indochine, en Grèce, en Corée ; il a permis l'agression de Hitler avec le Pacte Molotov-Ribbentrop.

Sans la CED, l'aide américaine cesserait. La France devrait faire face à des charges accrues et ne pourrait pas assurer sa défense.

Négocier avec l'URSS ? Oui mais pas en commençant par être aimable ! L'URSS parle de négociation depuis que l'Ouest se montre décidé à faire la CED.

La suite du débat est renvoyée à une date ultérieure.

• La 29^e réunion, tenue le 20 mars à 14 heures sous la présidence de Robert Lecourt, est consacrée à la construction de logements, aux loyers, à l'**expropriation de terrains à la demande des communes** (rapport de **Georges Coudray** sur la loi foncière).

Lionel de Tinguy fait des réserves sur l'expropriation de terrains en vue d'y construire des usines. En réplique, **Coudray** cite le cas d'Elbeuf, où les industriels ont acheté des parcelles pour empêcher l'installation de nouvelles usines concurrentes et maintenir les bas salaires.

Joseph Defos du Rau craint une généralisation des expropriations faites au gré des maires, en raison des passions et des haines qui existent dans les communes. Il faudrait au moins qu'existe un préalable un plan d'aménagement, qui empêcherait les abus. En réponse, Coudray rappelle qu'il n'existe pas dans la législation actuelle la possibilité d'exproprier pour construire. Au surplus, le projet ne prévoit d'expropriation pour la construction d'usines que dans les villes soumises à l'obligation d'un plan d'aménagement ... et l'ordonnance d'expropriation est prise par le président du tribunal, avec l'accord du préfet ; le maire n'a que l'initiative de la demande. **Michel Mercier** (nouvel élu du Loir-et-Cher) approuve Coudray : souvent la construction est retardée par l'absence de terrains. **Clément Taillade** (Gard) rejoint au contraire Defos du Rau.

Le Groupe se déclare favorable au rapport Coudray.

En séance publique, au cours de la seconde semaine de mars, l'Assemblée discute de nombreux projets sur la construction, la réparation des logements existants, l'usage de l'épargne-construction, l'aide aux personnes qui ont des revenus trop faibles pour faire procéder aux travaux nécessaires, le développement des HLM, les critères retenus pour justifier la hausse des loyers ... Les députés MRP sont très présents dans ces débats. Le 18 mars, Henri Dorey (Belfort) fait adopter un amendement autorisant les sociétés d'assurances et de capitalisation de toute nature à employer leurs réserves de première catégorie à concurrence de 10% en prêts aux organismes d'HLM et de crédit immobilier.

Le matin du 20 mars, avant la réunion du Groupe (à 14 h), l'Assemblée discute une proposition de la Commission des Finances, rapportée par le radical Genton, relative au remboursement des frais électoraux pour les élections municipales. Ce texte marquait un progrès ; cependant, un autre radical, sénateur, mais aussi ministre de l'Intérieur, Charles Brune, s'y oppose, au motif que ce remboursement coûterait 500 millions à l'Etat. Un troisième radical, Lucien Coudert, propose une transaction, à 150 millions : remboursement limité au coût du papier et à l'impression des bulletins de vote.

Robert Lecourt réagit avec une vigueur qui ne lui est pas habituelle : « C'est le jeu même de la démocratie qui est en cause ! Ou bien nous permettons à tous les citoyens de solliciter les suffrages populaires, ou bien nous interdisons à ceux qui ne sont pas pourvus de puissants moyens financiers de se présenter jamais aux élections. Si nous réservons ce droit aux seuls citoyens riches, nous condamnons la démocratie... Si l'on dit qu'un candidat fortuné peut écraser ses adversaires sous un déluge d'affiches et de circulaires, je dis qu'alors la démocratie n'est qu'un piège ! »

En fin de séance, après un renvoi à la commission, l'Assemblée adopte, sous la pression du Gouvernement et des radicaux, un compromis quelque peu pitoyable : « exceptionnellement, pour les élections municipales de 1953, dans les communes de plus de 9000 habitants » l'Etat rembourse aux candidats le coût du papier, de l'impression des bulletins de vote, d'une affiche et de son affichage.

Mardi 24 mars à 14 heures, 30^e réunion, présidée par Robert Lecourt. René Mayer demande une avance de 80 milliards à la Banque de France, remboursable le 31 mai.

Au début de cette réunion, **Lecourt** rend compte de son entrevue avec René Mayer le 21 mars. Objet : pourquoi les propositions de Buron visant à redresser l'activité économique ont-elles si peu d'audience au sein du Gouvernement ? René Mayer : j'examinerai le problème au retour de mon voyage à Washington.

Lionel de Tinguy rend compte de l'événement surprise du matin : Paul Reynaud a interrompu la séance de la Commission des Finances pour faire entendre d'urgence Mayer, Bourguès-Maunoury (Finances) et Jean Moreau (Budget). De quoi s'agit-il ? Dans la précipitation, Mayer vient de demander un relèvement des avances de la Banque de France à l'Etat de 80 milliards, dont 25 serviront à rembourser la moitié de l'avance de 50 milliards obtenue le 22 janvier. Pourquoi ? La période complémentaire du budget de 1952, la faiblesse de l'aide américaine, les appels importants au Fonds de modernisation des entreprises nationales, la régression des dépôts des correspondants du Trésor ont amené des difficultés de trésorerie qui correspondent d'ailleurs aux prévisions. Mayer l'a lui-même reconnu en disant devant la Commission que l'on cherchait toujours les 150 milliards de ressources que le Parlement a refusé de voter en décembre 1951 et en janvier 1953. Le socialiste Pineau a critiqué vivement la politique gouvernementale et il a été relayé par Mendès-France. De Tinguy a regretté que toute la clarté n'ait pas été faite sur la situation financière. Politiquement, dit-il, le fond de l'affaire c'est qu'on ne veut pas faire le bilan de l'expérience Pinay. Il est disposé à voter contre le projet mais il hésite du fait que Mayer part pour Washington.

Un court débat est ouvert.

René Charpentier (Marne).- Nous ne pouvons que voter pour mais en exprimant quelques vérités frappantes.

Pierre Abelin, secrétaire d'Etat chargé de la réforme fiscale dans le Gouvernement Pinay.- Je suis surpris de cette demande de 80 milliards. Elle prouve que la trésorerie est gravement détraquée ... Le MRP doit voter le projet si les autres le votent.

Pierre Gabelle (Loiret).- Le gouvernement a attendu sciemment, pour demander ces 80 milliards, le jour du départ de Mayer pour Washington et la proximité des élections municipales...

Jospeh Dumas (Seine).- Le fait d'avoir toujours été au gouvernement empêche le MRP de s'expliquer clairement et l'oblige à endosser la responsabilité de tous les échecs.

Conclusion : faire savoir à Mayer que le MRP votera le projet si les autres groupes de la majorité le votent.

Extraits du Bulletin d'information du Groupe n° 30 daté du 26 mars 1953

On trouve dans l'exposé des motifs du projet gouvernemental un rappel et une indication :

1° le rappel de la situation difficile dans laquelle se trouvait le Trésor à l'issue des échéances de la fin de 1952 et de l'absence de toute réserve de trésorerie au début de 1953, qui ont conduit le

Gouvernement à demander le 22 janvier une avance de 50 milliards ;

2° l'indication que la loi de finances pour 1953, préparée par le Gouvernement Pinay, laissait à la charge de la trésorerie un écart si important entre le total des dépenses publiques et les ressources ordinaires du budget, en dépit des blocages de crédits décidés par le gouvernement Mayer, que les rentrées courantes de la trésorerie n'étaient pas suffisantes pour faire face aux toutes prochaines échéances.

Dans ce bulletin, on trouve aussi des passages des discours prononcés ce 24 mars à la tribune de l'Assemblée par Mayer et son ministre des Finances, Bourguès-Maunoury. Celui-ci excelle dans l'art de dire et de se dédire aussitôt après autant de fois qu'il le faut pour ne faire de la peine à personne.

« D'aucuns, dans le pays et dans l'Assemblée, pourraient s'étonner que l'aggravation du déficit se révèle le legs d'une période de stabilité... Le mérite de la politique de stabilité c'est de rendre inévitables ces minutes de vérité dont le Parlement, le gouvernement et le pays ont le plus grand besoin et dont l'inflation retarde parfois la manifestation... »

« Constatant les funestes effets d'une fiscalité trop lourde, M. Pinay a accepté une impasse qui, dès la fin de 1952, apparaissait très lourde et dont les effets se sont fait sentir dès les premiers mois de 1953... Cette politique était légitime et je m'en déclare solidaire dans la mesure où elle répondait à une pause nécessaire avant de nouveaux efforts... Mais, compte tenu de la faible masse de manœuvre dont disposait notre pays, encore pantelant de la plus grande catastrophe de son histoire, la prolongation artificielle de cette pause ne pouvait que devenir du laisser-aller... »

René Mayer, qui parle après son ministre, prend moins de précautions :

« Une politique axée uniquement sur la stabilité des prix devait inévitablement entraîner des sérieuses difficultés pour la trésorerie de l'Etat. Ces difficultés ne furent que momentanément écartées par l'emprunt, dont le produit fut absorbé dans l'instant par les dépenses et, pendant toute l'année 1952, avec énergie mais avec peine, le gouvernement dut lutter contre elles. Mais, après l'échéance de janvier 1953, le trésor restait sans ressources. Ces faits sont connus et je ne dis rien là qui ne soit sûr... »

Au nom du Groupe MRP, au moment des explications de vote, **Lionel de Tinguy** estime ces explications incomplètes et trop tardives :

« De toute façon, la politique du laisser-aller ne peut pas continuer. Le MRP demande des mesures rapides pour assurer l'équilibre financier et la reprise économique... Il déplore que le Gouvernement laisse toutes ces questions dans un vague désespérant... »

Le projet d'avances de 80 milliards est finalement voté par 227 voix contre 221.

Pour : 86 MRP sur 89 ; 60 radicaux sur 75 ; 41 Indépendants sur 55 ; 21 Paysans sur 47 ; 21 UDSR sur 23 ; les 15 IOM ; 13 ARS sur 32.

Contre : les 105 socialistes, les 100 communistes, 11 Paysans, 14 ARS, 11 radicaux, 2 UDSR, 10 Indépendants, 1 MRP (Jean Aubin, Hautes-Alpes).

Etait absent par congé : Antoine Pinay

Commentaire tiré du Bulletin du Groupe sur ce scrutin : « Sur les 102 députés Indépendants et Paysans, 62 seulement ont consenti à voter le projet, c'est-à-dire à payer les dettes laissées par le gouvernement dont ils avaient eu la direction... »

Ainsi se trouve confirmée, une fois de plus, l'évolution de ce qu'on peut appeler le problème

existential de la majorité parlementaire ; depuis que la SFIO est sortie de la majorité, puis entrée dans l'opposition, à la suite des élections législatives de juin 1951, la droite montre qu'elle est de plus en plus avide d'un certain libéralisme économique qui lui permette de maintenir vers le bas les salaires et les petites rémunérations. Au Parlement, elle est composée des Indépendants, des Paysans, des radicaux (ce sont eux qui ont les meilleurs réseaux dans le monde capitaliste et aussi les plus grands talents sur la scène publique) et d'une partie du RPF. Cette droite exige le pouvoir, c'est-à-dire la direction du gouvernement et les principaux ministères (voir la composition du cabinet Mayer) ; mais ses dirigeants ne sont pas capables d'obtenir le soutien clair et net de ses représentants au Parlement. Dans ce vote décisif du 24 mars (décisif pour éviter la faillite), 122 députés Indépendants, Paysans et radicaux daignent voter pour Mayer alors qu'ils sont 177 (69%). C'est le MRP, avec 86 voix sur 89, qui sauve Mayer. Alors que Pinay, personnellement, s'est fait mettre en congé.

J.P.

Jeudi 26 mars à 14 heures, le Groupe MRP tient sa 31^e réunion sous la présidence de Robert Lecourt. On y discute de la **pension des marins**, après des exposés d'**Henri Dorey**, de **Paul Couston** et de **Louis Michaud**. En dépit d'une loi de 1948, les pensions des marins ont pris un retard de 23%. Diverses solutions ont été élaborées par les commissions des Finances, de la Marine Marchande et de la Production industrielle. La deuxième propose un prélèvement sur les subventions publiques aux sociétés de raffinage ; elle estime que ces sociétés font des bénéfices tels qu'elles peuvent faire un plus grand effort d'autofinancement. **Lecourt** pense qu'il faut viser les bénéfices plutôt que les investissements. C'est aussi l'opinion de **Moisan** : l'aide de l'Etat aux sociétés privées doit entraîner un contrôle des bénéfices ; il appartient au gouvernement d'appliquer la loi.

Le Groupe MRP adopte cette solution Lecourt-Moisan par 4 voix contre 2. C'est dire que les présents sont peu nombreux..

En séance publique, une transaction, proposée par **Louvel**, ministre de l'Industrie, est adoptée ; elle assure l'application de la loi (avec une majoration de la cotisation).

Le maréchal Juin propose de subordonner la création d'une armée européenne à l'institution préalable d'une communauté politique

En sa qualité de commandant en chef des forces de l'OTAN du secteur Centre-Europe, le maréchal Alphonse Juin est reçu le 26 mars à la Commission de la Défense nationale de l'Assemblée sur le projet de CED.

A son avis, la période transitoire de dix-huit mois prévue par le traité devrait être prolongée pour permettre d'élaborer avec soin, selon les résultats de l'expérience, les correctifs nécessaires aux dispositions actuelles.

L'Assemblée Nationale suspend ses travaux samedi 28 mars.

Les élections municipales auront lieu le 26 avril et le 3 mai. L'Assemblée reprendra ses travaux le mardi 12 mai.